FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

N° **THÈSE** Année 1904

POUR LE

DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le 16 Juillet 1904

Par M. Gustave BÉRAULT

Né à Marvejols (Lozère), le 4 août 1878

LA MAISON DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE ET SOCIAL

Président : M. BROUARDEL, Professeur.

Juges M. RAYMOND, Professeur.
M. GILBERT BALLET, Professeur agrégé.
M. DUPRÉ, Professeur agrégé.

PARIS

LIBRAIRIE J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

19, RUE HAUTEFEUILLE, 19

1904

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/lamaisondetolera0000parm

465

A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE

DE MON PÈRE ET DE MES GRANDS-PARENTS

A TOUTE MA FAMILLE

A MES AMIS

A MES MAITRES

A mon Président de thèse

MONSIEUR LE PROFESSEUR BROUARDEL

Doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Paris
Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine de Paris
Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine
Grand officier de la Légion d'honneur

A Monsieur le Docteur Le Pileur

Médecin de Saint-Lazare

En vous offrant tout particulièrement la dédicace de cette thèse, je ne veux pas solliciter par là un jugement que, de votre part, j'aurais presque lieu de redouter, car je connais trop votre compétence dans une matière qui, grâce à vous, m'a fort intéressé ; seulement, j'ose espérer que vous voudrez bien considérer dans cette intention la marque d'une gratitude profonde.

Gustave Berault.

LA MAISON DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE HYGIÉNIQUE ET SOCIAL

AVANT-PROPOS

—

Au moment de soumettre aux lecteurs ce modeste travail qui constitue la sanction de nos études médicales, il est de notre devoir de remercier d'abord l'éminent professeur qui a bien voulu nous faire l'honneur de sa présidence ; la grande part qu'il prit aux discussions de l'Académie de Médecine concernant la question de la prophylaxie des maladies vénériennes nous rend cette faveur d'autant plus précieuse.

Nous n'omettrons pas non plus d'adresser ici l'hommage de notre sincère reconnaissance aux Maîtres dévoués qui nous ont prodigué leurs utiles leçons, leurs

sages conseils et se sont révélés à nous comme de dignes exemples pour un futur praticien. M. le docteur Perier nous accueillit dans son service de chirurgie à l'hôpital Lariboisière et là, à titre bénévole, nous avons été familiarisé avec la pratique hospitalière; M. le docteur Duguet et M. le docteur Troisier nous ont compté parmi leurs élèves, alors que nous accomplissions à l'hôpital Lariboisière et à l'hôpital Beaujon nos deux premières années de stage ; dans le premier de ces deux établissements, nous avons été initié à l'art des accouchements, sous la direction de M. le docteur Bonnaire; enfin, à l'hôpital Saint-Louis, nous avons suivi avec intérêt les magistrales leçons du professeur Fournier, dont nous gardons toujours un souvenir respectueux et dont nous aurons maintes fois, au cours des pages qui suivent, l'occasion de citer le nom et les travaux remarquables.

Ayant terminé notre séjour hospitalier réglementaire, nous avons, dans la suite, trouvé un excellent accueil dans les services de MM. les docteurs Landrieux et Beurnier à l'hôpital Lariboisière, ainsi que chez M. le docteur Guinard, successivement à la Maison Dubois, puis à l'hôpital Saint-Louis; et, si nous avons pu nous perfectionner quelque peu, nous n'oublions pas que c'est à leur bienveillance que nous le devons.

Mais là ne s'arrête pas notre dette de reconnaissance et nous citerons comme y ayant droit : M. le docteur Le Pileur, médecin de Saint-Lazare, qui nous a inspiré le sujet que nous nous proposons de traiter et nous a rendu la tâche plus facile en nous favorisant l'accès de son service et en mettant aimablement à notre disposition les ouvrages de sa bibliothèque personnelle ; M. le docteur Fiaux, auteur de nombreux travaux fort documentés sur les maisons de tolérance, M. le docteur Butte, médecin du Dispensaire, MM. les docteurs Ozenne et Verchère, médecins de Saint-Lazare, M. le docteur Cabanès, l'auteur estimé de maints ouvrages de littérature médicale, M. le docteur Good, tous devanciers renommés qui ont bien voulu nous donner, avec leurs encouragements, l'appui de leurs conseils dictés par une expérience consommée, voire même des exemplaires de travaux récents, des documents inédits, toutes choses utiles pour mener à bien notre étude. Nous devons également mentionner ici, pour le concours précieux de leurs ressources, d'autres médecins, sans doute un peu moins en vue, mais dont la bienveillance ne le céda en rien aux premiers auxiliaires dont nous venons de citer les noms, ce sont : le regretté docteur Leroy des Barres, de Saint-Denis, décédé récemment, dont notre famille et nous-

même avons éprouvé maintes fois le dévouement, M. le docteur Th. Beaufils de Clamecy, M. le docteur Lefèvre de Pierrefitte, M. le docteur René Sibille ; les camarades : Hutinet, Louis Baldenweck, docteur Goret, de l'Isle-Saint-Denis, docteur Weiss de Saint-Denis.

Et pourtant, ce n'est pas sans de légitimes appréhensions que nous venons exposer le résultat de nos recherches sur un sujet devenu à l'ordre du jour actuellement, après avoir été de tout temps la source d'une quantité d'ouvrages signés des noms les plus autorisés, tant dans le monde médical que littéraire. Ce serait déjà pour nous un motif, le meilleur sans doute, qui pourrait nous faire espérer l'indulgence mais peut-être serait-on plus disposé à nous l'accorder si l'on avait constaté l'effort que nous a coûté ce travail, puisque, pendant près d'une année, nous avons poursuivi nos recherches dans les bibliothèques ainsi que nos démarches auprès des personnes les plus aptes à pouvoir utilement nous renseigner.

Nous n'aurions garde de terminer cet avant-propos sans rappeler préalablement les principes que nous avons adoptés pour l'élaboration de ce travail et, pour répondre d'ores et déjà aux principales objections qu'on pourrait très judicieusement nous susciter. Tout d'abord, nous croyons bon de rappe-

ler que, en dépit du titre un peu réaliste sans doute, nous avons toujours eu la préoccupation de faire œuvre médicale avant tout; aussi avons-nous relégué au second plan la question sociale, nous réservant surtout d'envisager avec quelques détails ce qui a trait à l'hygiène. Ainsi, dans le chapitre de l'historique, nous avons surtout cherché à montrer par quelles phases avait passé la réglementation depuis sa création et quel avait été le souci des gouvernements à diverses époques d'établir des mesures sanitaires constituées par la création, l'abolition ou le rétablissement des maisons publiques de prostitution. Pour rester dans une forme autant que possible littéraire, nous avons proscrit l'emploi des termes dont la trivialité n'a rien qui puisse captiver; au contraire, nous préférons imiter la conduite de ceux qui, dans des ouvrages de ce genre, recourent à l'emploi de métaphores plus ou moins élégantes ou, ressource non moins précieuse, à celui du latin qui, « dans les mots, brave l'honnêteté ». La bibliographie, qui occupe une place importante, a été également l'objet de tous nos soins; ainsi, à propos des ouvrages cités par nous, l'on trouvera dans le bas de la page correspondante les chiffres indiquant l'année de l'édition, le numéro du tome et de la page, car nous avons suffisamment éprouvé les

inconvénients résultant de cette lacune chez certains auteurs que nous avons dû consulter.

Aussi nous espérons, bien que ce travail ait été écrit avant tout pour un public médical, que les autres personnes qui voudraient nous faire l'honneur de le lire y trouveront, à défaut d'enseignement, tout au moins quelque intérêt, et ce serait la réalisation de notre plus cher désir et notre meilleure récompense.

I. — INTRODUCTION

Considérations générales sur la prophylaxie des maladies vénériennes et sur la réglementation de la prostitution. — Diverses catégories de prostituées. — Des maisons de tolérance.

Syphilis, tuberculose, alcoolisme, telles sont les trois grandes tares de la société moderne, constituant par leur ensemble ce qu'on a justement appelé : la « triade des pestes contemporaines », dont l'influence néfaste contribue puissamment à la dégénérescence des races et au dépeuplement des nations.

Ces affections ne sont pas seulement redoutables par la désespérante facilité de leur transmission héréditaire, mais aussi grâce à la façon aveugle dont elles se propagent parmi des individus de tout âge, de tout sexe, de toute condition; en outre, elles possèdent l'étrange vertu de pouvoir combiner leurs effets nocifs sur un même organisme (1), voire même de les superposer en quelque sorte pour donner lieu à des lésions hybrides, comme le *scrofulate de*

(1) Docteur Barthélemy. Syphilis et alcool. *Progrès médical* du 28 juin 1882, n° 25, p. 292.

vérole, expression mise à la mode par Ricord et employée depuis couramment par les syphiligraphes.

Aussi, devant le spectacle lamentable des maléfices que ces contagions engendrent parmi l'humanité, les hygiénistes, les savants, les philanthropes de tous les temps et de tous les pays ont-ils cherché à combiner leurs louables efforts pour opposer au mal la digue d'une prophylaxie bien ordonnée. En ce qui concerne les maladies vénériennes, et en particulier la syphilis, cette lèpre moderne, ne sont-elles pas dignes de toutes les mesures prises dans le but de limiter leur expansion parmi la société? Sans doute, si l'on en juge par les statistiques, et plus que jamais cette question n'a autant préoccupé les hommes compétents en cette matière et qui constatent non sans amertume qu'elles ne constituent pas toujours le trop cruel châtiment d'un instant de concupiscence, mais qu'en outre, par d'autres moyens de transmission, elles peuvent multiplier à l'envi le nombre d'innocentes victimes, comme il résulte des magistrales études de M. le professeur Fournier (1) pour la syphilis et de M. le docteur Neisser (2), professeur de clinique dermatologique à l'Université de Breslau, pour

(1) Danger social de la syphilis. 1er rapport préliminaire à la C.I.B. 1899. I. 43 et 45. — Nous désignerons à l'avenir la Conférence Internationale de Bruxelles par l'abréviation C.I.B. 1899.

(2) Danger social de la blennorragie. 2e rapport préliminaire. C.I.B. 1899.

la blennorragie, lors de la conférence internationale de Bruxelles en 1899.

Pour remédier à de si déplorables inconvénients, divers moyens sont actuellement en vigueur. Ceux d'ordre médical ou hygiénique, dont les bienfaits sont unanimement appréciés, mériteraient sans doute une plus grande vulgarisation et, parmi les désiderata qu'on pourrait justement formuler à cet égard, on peut citer la création de Dispensaires où seraient délivrés gratuitement aux indigents les médicaments nécessaires, la multiplication des hôpitaux ou des pavillons destinés à l'usage exclusif des vénériens. Parmi les ressources d'ordre moral ou religieux, certains préconisent la continence « qui ne compromet ni la santé, ni la virilité, ni la mentalité (1) », opinion que l'on rencontre dans les textes religieux et dans maints ouvrages médicaux et autres, comme ceux de Krafft-Ebing, de sir James Paget, du docteur Acton, du docteur Surbled, du docteur Good (2), pour n'en citer que quelques-uns. Mais, indépendamment des pratiques religieuses, des mariages précoces, des résolutions d'ascétisme qu'un souffle de printemps suffit à faire évanouir (3), il est dans cet ordre d'idées un moyen qui mérite surtout considération, c'est

(1) Docteur Raoult (Fernand). Prophylaxie de la syphilis. Thèse de Paris, 1902, p. 75.

(2) Hygiène et morale. Etude dédiée aux jeunes gens, 1902, pp. 41 et 42.

(3) Docteur Milian. *Presse médicale*, 26 avril 1902, p. 406.

l'enseignement plus complet de la maladie mis à la portée des gens du monde par des conférences, des livres, des pièces même, à l'instar des *Avariés*, de Brieux, où le terme de « maladies honteuses » appliqué aux affections vénériennes serait à jamais banni. Cet enseignement, qui ne constitue pas une des moindres préoccupations de cette ligue d'élite qu'est la Société française de prophylaxie sanitaire et morale, exige toute la dignité et toute la discrétion que comporte une matière si délicate, mais sans craindre à l'excès de « déflorer des innocences et de ternir d'un souffle impur le cristal d'âmes encore vierges (1) », il faut éclairer les jeunes gens sur les dangers auxquels les expose l'âge des plaisirs, qui est aussi celui où l'homme, étant le plus enclin aux belles aspirations, aux grandes entreprises, a le plus besoin de garder l'intégrité de ses capacités vitales et intellectuelles.

Mais tous les moyens précités ne sauraient à eux seuls être suffisamment efficaces pour conjurer le péril; aussi, de tout temps, on a cherché à atteindre le mal dans son origine par des mesures d'ordre légal ou administratif dont l'ensemble constitue la réglementation des prostituées, c'est-à-dire des femmes qui, suivant l'ancienne et excellente définition du

(1) *Bull. de la Soc. de proph. sanit. et mor.* (Rapport sur la 1re quest.) 10 juin 1901, nº 2, p. 49.

Digeste (1), « se livrent au premier venu moyennant rémunération pécuniaire » et sont les plus fidèles agents des maladies qui résultent du commerce vénérien.

Seulement, si pour les mesures précédentes, l'accord règne presque sans conteste, l'application des dernières, c'est-à-dire l'intervention administrative, a donné lieu à des dissidences multiples, à des querelles ardentes, et finalement à une scisson nette en deux groupes définis, deux « écoles, l'une acceptant ou même réclamant, invoquant l'intervention administrative dans la prophylaxie de la syphilis et des maladies vénériennes, l'autre, inversement récusant toute immixtion des pouvoirs publics en la matière considérant comme attentatoires à la liberté individuelle, voire à la morale, la surveillance des prostituées, leur inscription, leur visite médicale, leur internement en cas de maladie (2) ». Ce dernier clan, le moins nombreux, mais non le moins tenace, est celui des abolitionnistes partisans convaincus de la nécessité de l'abolition des mesures prises jusqu'alors pour réprimer les désordres de tout genre émanant de la prostitution et n'acceptant pour devise que le fameux aphorisme : la femme libre sur le trottoir libre. Les partisans de la réglementation,

(1) Digeste, lib. XIII, t. II.
(2) De l'Abolitionnisme. *Bulletin médical* du 13 août 1902, n° 65, p. 717.

les réglementaristes, au contraire, se rangent à un programme bien défini et que les lignes précédentes expliquent suffisamment. Nous n'avons pas l'intention de retracer ici l'historique de ces luttes entre gens animés d'un même zèle pour le bien de l'humanité et mus par un même sentiment louable de dévouement et de charité, c'est ce que fit notre Maître, le professeur Fournier, dans une belle conférence, peu avant de quitter sa chaire de l'hôpital Saint-Louis et de laquelle nous avons extrait le passage cité plus haut.

Le chapitre suivant nous montrera combien est ancienne cette réglementation, qu'en France les essais pour la supprimer furent malheureux, à quelles mesures plus ou moins rigoureuses elle donna lieu jusqu'en 1825, où, sous le ministère Decazes, elle prit le caractère qu'elle possède encore actuellement (1); mais elle est encore digne de bien des améliorations, car cette branche spéciale de l'hygiène doit, comme cette science elle-même, viser vers un perfectionnement continu, se formulant par un seul mot : le progrès (2).

La surveillance administrative et médicale, qui est le fait de la réglementation, s'exerce sur une partie, malheureusement la moindre, des prostituées qui, soumises à ses règles, sont dès lors désignées du nom

(1) Louis Deck. Thèse de Paris, 1898, p. 10.
(2) A. Proust. Traité d'hygiène, IIIe édit., p. 1.

de filles *soumises*, appelées aussi filles *inscrites* par le fait de leur inscription volontaire ou forcée sur les registres de la police. On appelle par contre *insoumises* ou *clandestines* les prostituées qui évoluent indépendamment de tout contrôle parmi la société leur complice, et trop souvent leur victime.

Les prostituées inscrites comprennent d'une part les *isolées* ou filles en *carte*, munies par la préfecture d'une carte sur laquelle sont successivement rappelées leurs obligations, et les *filles de maisons* c'est-à-dire les pensionnaires de ces maisons publiques dites aussi de *tolérance*, à cause de la tolérance que l'administration accorde à certaines femmes de devenir les tenancières ou dames des refuges où de tout temps s'est cloîtrée la prostitution. Nous n'avons pas dans ce travail l'intention de faire l'apologie de ces Parthénions, comme les désignait Restif de la Bretonne; seulement, nous chercherons à montrer quelles garanties elles peuvent offrir pour la santé et la morale publiques. Dans ce but, nous envisagerons les documents que l'histoire nous fournit à ce sujet, puis les statistiques et les observations des auteurs relatant les avantages hygiéniques des maisons publiques, enfin nous verrons comment elles jouent, dans la société, un autre rôle que celui de limiter l'expansion des maladies vénériennes. Sans doute, un tel travail demanderait, pour être complet, bien des développements que ne saurait permettre le cadre restreint

que nous nous sommes tracé, aussi nous envisagerons surtout la question des maisons pour la France, en montrant qu'en notre pays du moins, malgré les inconvénients qu'elles possèdent, leurs avantages, par contre, doivent faire plaider en faveur de leur maintien dans le but du bien public.

II. — HISTORIQUE

Maisons publiques de prostitution dans l'antiquité. — Dictérions et lupanars. — Evolution de la prostitution cloîtrée en France. — Ordonnances, édits, arrêts concernant les maisons. — Statistiques sur leur disparition graduelle. — Causes de cette disparition.

Tous les auteurs qui ont écrit sur la prostitution, et en particulier sur son histoire : Dulaure, Béraud, Chaussard, Sabatier, Rabutaux, Dufour, Parent-Duchatelet, Dupouy, Reuss, etc., pour ne citer que les plus connus, s'accordent à lui reconnaître une origine lointaine, si lointaine même qu'elle se confond avec l'origine des peuples. Quant à l'institution qui symbolise le plus fidèlement la prostitution, c'est-à-dire la maison publique, elle a, d'après les mêmes auteurs, existé au début de la création des nations et voici ce que dit à ce sujet Parent-Duchatelet : « Les maisons publiques de prostitution ont de tout temps existé, elles sont de tous les pays et n'ont offert que des modifications qui tiennent aux climats, aux

mœurs et aux habitudes de la société (1). » Les récits des historiens antiques, les vestiges des monuments échappés à l'usure ou à la destruction malgré les siècles restent la preuve indéniable du fait, mais s'il est vrai qu'avant le législateur grec Solon il n'y ait pas eu d'édifices dignes de ce nom, il ne faut pas croire, pour cela, qu'il n'y ait pas eu des ébauches de demeures consacrées exclusivement à la débauche tarifée. Ainsi, Hérodote, le père de l'histoire, cite un certain temple consacré à Vénus Myllita, « où les filles de Babylone sont obligées de se livrer une fois en leur vie, et pour de l'argent, aux désirs d'un étranger (2) »; de même Valère-Maxime parle d'un temple élevé également à Vénus, dans la ville de Sicca, près de Carthage, « d'où les femmes sortaient gagner leur vie en se prostituant (3) ». Le culte de cette déesse se propagea sous d'autres noms en divers pays; notamment en Arménie, sous celui d'Anaïtis, et Strabon (4) raconte qu'à l'entour de son temple étaient des jardins abritant des fornifications dont le bénéfice servait à l'entretien du sanctuaire et aussi, des prêtres, car déjà le proxénétisme ne perdait pas non plus ses droits. Chez les Phéniciens, les plus célèbres temples à l'usage d'Astarté étaient à

(1) La Prostitution à Paris, IIIe édition, tome Ier, p. 261.
(2) Hérodote. Hist., liv. II.
(3) Valère-Maxime (II, 6, 15).
(4) Voy. Dr Caufeynon. La Prostitution à travers les âges p. 12.

Tyr et à Sidon, en Syrie à Héliopolis, Aphaque et au Mont Liban. Chez les Tyriens, le culte d'Adonis et de Vénus fut également un prétexte à la prostitution des filles qui y gagnaient leur dot. Dans l'Inde, le culte du Lingham et du Phallus avait donné lieu à de semblables excès. Chez les Hébreux, les prophéties d'Ezéchiel nous renseignent clairement sur l'existence des lieux de prostitution, soit qu'il dise à Jérusalem, la grande prostituée : « Tu as construit un lupanar et tu t'es fait un lieu de prostitution dans tous les carrefours (1) », soit qu'il la compare à Sodome : « Ce ne sont que mauvais lieux ouverts à tous venants, que tentes de paillardise plantées sur tous les chemins, que maisons de scandale et d'impudicité (2) », désordres auxquels le temple de Salomon n'échappait pas non plus à l'instar de ceux où l'on vénérait la déesse de l'amour.

La Grèce, en héritant de l'Asie des cultes de Vénus et d'Adonis, connut aussi les prêtresses-courtisanes, mais si les mêmes débauches avaient encore des sanctuaires pour abri, les acteurs en étaient moins corrompus, plus raffinés et plus soucieux de chercher le côté utile des distractions. Solon, homme sage et préoccupé avant tout de la moralité de ses concitoyens, fut le premier à soumettre la prostitu-

(1) Dr Caufeynon. La Prostitution à travers les âges, p. 27.
(2) *Ibidem*, p. 29.

tion à des règlements et fonda à Athènes les premiers *dictérions*, c'est-à-dire des établissements où des esclaves entretenues aux frais de l'Etat s'offraient pour une obole (trois sous) aux désirs des visiteurs. A en croire les écrivains de l'époque, ils auraient été reconnus d'une utilité incontestable et leur création aurait fait désigner l'inventeur du titre de bienfaiteur. Ainsi Athénée (1) cite une pièce du poète Philémon où l'un des personnages s'écrie dans un élan de reconnaissance : « O Solon, tu as été vraiment le bienfaiteur du genre humain, car on dit que c'est toi qui as le premier pensé à une chose avantageuse au peuple ou plutôt au salut public. Oui, c'est avec raison que je dis ceci lorsque je considère notre ville pleine d'une jeunesse ardente et qui, en conséquence, se porterait à des excès intolérables. C'est pourquoi tu as acheté des femmes et les a placées dans des lieux où, pourvues de tout ce qui leur est nécessaire, elles deviennent communes à tous ceux qui en veulent (2). »

Comme établissements d'utilité publique, ils étaient placés sous la protection de la loi et reconnus inviolables ; sans aucun doute ils eurent la faveur des populations puisque, à Athènes, on vit s'ériger une

(1) Athénée, livre XII, chap. II.

(2) Voy. Sabatier. Histoire de la législation sur les femmes publiques, p. 2. Paris. 1828, et Dr Ed. Dupouy. Prostitution dans l'Antiquité, 4e édit. Paris, 1898, p. 80.

quantité de dictérions libres, indépendamment de ceux existant déjà sous le contrôle des lois.

Dans tous les cas, il semble qu'ils pouvaient déjà servir l'hygiène aussi bien que la morale, témoin cette citation d'*Ebulide*, philosophe, qui disait à un de ses jeunes compatriotes : « C'est à ces belles filles (habitant les Dictérions) que tu peux acheter du plaisir pour quelques oboles et cela sans le moindre danger », ce qui nous fait également supposer que déjà l'on reconnaissait des dangers à la prostitution clandestine.

De même que la Grèce avait ses dictérions, Rome eut ses *lupanars;* on appelait ainsi les lieux de débauche, à cause du nom de louve, *lupa*, donné par des bergers à la femme d'un de leurs compagnons, Acatia Laurentia, la nourrice des célèbres jumeaux Romulus et Rémus (1), appellation qu'elle devait à sa grande beauté et à l'appétit charnel qu'elle possédait. Comme à l'origine ces lieux étaient voûtés, on appela *fornications* les actes qui s'y commettaient, le mot *fornix* signifiant voûte en latin (2). Ils se trouvaient surtout dans les quartiers excentriques, comme celui de Suburre, au Mont Cœlius près des casernes, dans celui des *Esquilies* et aux environs du Cirque. Dans le centre de la ville, il y en avait également, notamment près du temple de

(1) Tite-Live, I, 4.
(2) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, t. I^er^, p. 262.

la Paix ; c'étaient les plus aristocratiques et les mieux tenus (1). La disposition de ces locaux, que Tertullien appelait consistoires de la débauche (2), a été décrite par maints auteurs anciens, notamment Pétrone (3). Ils se composaient d'une série de cellules ayant deux portes, l'une pour l'entrée et l'autre pour la sortie, donnant sur une rue différente. Ils étaient placés, la plupart du temps, dans une ruelle obscure, mais, à la porte, un énorme priape qui, la nuit, se transformait en lanterne, indiquait suffisamment la destination du lieu. Devant chaque cellule, un écriteau indiquait si elle était libre ou non, ainsi que le prix donnant droit aux faveurs de la locataire, prix qui était perçu d'avance. Dans les lupanars riches, les cellules donnaient sur une cour intérieure, les meubles y étaient luxueux, un personnel plus nombreux était attaché à l'établissement sous la direction du tenancier ou *leno*.

A Pompéi, le grand lupanar, découvert en 1845 (4), était situé dans un carrefour, et sa façade ayant vue sur trois avenues différentes offrait par là même une disposition éminemment favorable pour le raccolage. Il y en avait d'autres en cette ville, caractérisés, comme ceux de Rome, par des enseignes phalliques, des peintures obscènes, des cellules sans autre

(1) Dupouy (Ed.), *op. cit.*, 195.
(2) Tertullien, Ad Uxor., II, 6.
(3) Satiricon, chap. VII.
(4) Ernest Breton, Pompéïa et Herculanum, p. 286. Paris, 1885.

ornement qu'un *pulvinar* et dans lesquelles « la fille attend le Romain comme l'araignée, la mouche (1) ». Outre ces lupanars officiels, dont les pensionnaires étaient régulièrement inscrites par le leno ou la lena, sous le contrôle des édiles, il y en avait de privés, voire des *meritoria taberna* (2), hôtels interlopes pour les voyageurs.

Les lupanars de Rome n'eurent pas moins de succès que les dictérions d'Athènes et l'on nous permettra de citer, pour faire pendant à la phrase du poète Philémon, celle de Caton disant à un jeune homme sortant d'un lieu de débauche : « Sitôt que l'âcre luxure a gonflé les veines, c'est là que doivent aller les jeunes gens, au lieu de poursuivre les femmes d'autrui (3). » Seulement à une telle époque, la mesure du bien ne pouvait manquer d'être dépassée ; ainsi après les essais de rigorisme d'Auguste, et de Tibère, démentis par leurs propres excès ; Caligula, empereur dénaturé s'il en fut un, transforma son palais en un impérial lupanar (4). Messaline, la femme du faible Claude, ne craignait pas de se rendre la nuit chez un leno « et, inscrite sous le nom de Lycisca, elle offrait en sa cellule les flancs qui portèrent Néron (5) ». Aussi, grâce à de tels exem-

(1) Dr Verchère. Conférence faite dans la Salle des Dépêches de la Médecine moderne en 1885.
(2) Valère-Maxime, 1, 7.
(3) Horace, Sat., I, 2-30.
(4) Suétone, chap. 16-24.
(5) Juvénal, Sat. IV : les Femmes.

ples, les lieux de débauche se multiplièrent à l'excès. Héliogabale se montra dans les turpitudes de ses devanciers un digne successeur et les lois d'Alexandre Sévère et de Constantin furent bien impuissantes à ramener le bon ordre. Dans la suite, Théodose, aidé de Valentinien, résolut d'abolir dans son empire tous ces lieux, en considérant comme honteux le revenu qu'on en avait tiré jusqu'alors; Justinien ajouta aux mesures de rigueur visant surtout le commerce effréné qu'on faisait des courtisanes devant alimenter les nombreux lupanars de Constantinople et pourvut également à la police des bains publics, qui constituaient de véritables lieux de débauche.

En France, le Code Alaric, les Capitulaires de Charlemagne ne réussirent pas à détruire les mœurs que les Romains nous avaient transmises avec leur domination. Aussi on vit au Moyen-âge florir les repaires du vice; au temps de saint Louis, vers 1254, les lieux de débauche pullulaient sous le nom de *bordeaux* ou *clapiers* (1). Selon certains, le mot bordeau viendrait du mot saxon *bord* (maisonnette); suivant d'autres, cette dénomination proviendrait de ce qu'ils étaient primitivement situés au bord des fleuves et dans les maisons de bains. Du reste, après les croisades où l'usage des bains publics s'était répandu, beaucoup de ces établissements se

(1) Sabatier, *loc. cit.*, p. 90.

convertissaient en lieux de débauche. Le terme clapier rappelle le *fornix* des Latins, mais, seule, la première appellation a persisté et est tombée dans le domaine de la trivialité sous de multiples pseudonymes.

A son retour de Palestine, en décembre 1254, le saint Roi, voulant extirper de France la débauche publique, rendit à ce sujet une ordonnance dont l'article 34 portait que les courtisanes seraient chassées tant des villes que des campagnes et que celui qui leur louerait sa maison la perdrait (1). En Provence et à Bayonne, ces lois furent appliquées ainsi que celles de 1266, du 25 juin 1269, corroborant celles de 1254 ; par contre à Narbonne, les habitants avaient droit à une *rue chaude* (2) contenant les lieux de prostitution ; à Toulouse, existait également un lupanar, dont les revenus servaient à l'entretien de la ville et aux réparations des hôpitaux. Saint Louis ayant reconnu la difficulté d'exterminer la prostitution en son royaume, revint sur ses décisions primitives et dès lors les filles, auparavant poursuivies et traquées, purent de nouveau faire commerce de leur corps « dans les anciens bordeaux et rues à ce ordonné d'ancienneté ». Lors de la croisade de 1270, les gens du roi, après la prise de Damiette, établirent dans le camp même, à l'entour de la tente royale des mauvais lieux dont,

(1) Parent-Duchatelet. 3e édit., t. II, p. 270.
(2) Sabatier, *op. cit.*, p. 94.

ils tiraient profit : « Entour son pavillon, tenaient cil leurs bordeaux (1). » En 1272, pour réprimer les désordres auxquels ces établissements donnaient lieu, une ordonnance les interdit dans le ressort du Parlement de Paris. A la mort de Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, il en fut établi un dans cette ville, dans le plan du monastère des Jésuites (2) ; Venise et Rome n'étaient pas moins privilégiées.

Le 8 août 1347, Jeanne Ire, reine des Deux-Siciles et comtesse de Provence, autorise à Avignon, dans la rue du Pont-Troué, un lieu de débauche et à ce sujet édicte le curieux règlement dont nous reproduisons l'article IV *in extenso*, car il concerne l'hygiène de ce lieu (3). « La reine veut que tous les samedis, la baillive et un chirurgien » préposé par les consuls visitent toutes les femmes et les filles du lieu de débauche, et s'il s'en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal venant de paillardise, qu'elle soit séparée des autres pour qu'elle ne puisse point s'abandonner et donner du mal à la jeunesse. » Pour la même raison, les juifs n'en devaient pas franchir le seuil parce qu'ils étaient plus souvent contaminés et atteints d'*arsure*, de *lèpre* et d'*échauffaison*.

Une ordonnance du Prévôt de Paris en date du

(1) Joinville, Histoire de saint Louis.
(2) Sabatier, *op. cit.*, p. 98.
(3) Sabatier, *Ibid.*., p. 101, et Parent-Duchatelet, *op. cit.*, tome II, p. 273.

18 septembre 1367 enjoint aux filles de demeurer dans les lieux publics qui leur sont assignés et siégeant dans certaines rues telles que celles : de Mâcon, de Froidmantel, de Glatigny, du Grand, du Moyen et du Petit Hurleu, de la Boucherie, etc. (1). Le 17 mars 1371, nouvelle ordonnance du Prévôt de Paris ordonnant qu'on sortît des lieux de débauche : « incontinent après six heures du soir sonnées, à peine de vingt sous parisis (2). » Le 13 juin 1395, une autre ordonnance de police fixe l'heure de la retraite à sept heures en été, six heures en hiver, au son du couvre-feu. Les lieux de débauche étaient à cette époque soumis à une taxe vis-à-vis des cités qui leur fournissaient les locaux convenables, mais trop souvent situés au voisinage des églises ou des écoles.

Sous Charles VII, fut créé le titre de *roi des Ribauds*, recevant une redevance de deux sous par semaine de chaque prostituée habitant une maison publique; dans la suite cette fonction fut confiée à une femme. Les désordres de la prostitution dès lors ne firent que grandir dans tous les milieux, sans excepter le clergé, ni la noblesse et en même temps les atteintes du mal auquel n'échappa pas le roi François Ier lui-même ; aussi, en janvier 1560, de par un édit rendu par François II aux Etats d'Orléans, fut formellement arrêté l'anéantissement des lieux de prostitu-

(1) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, tome II, p. 274.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 119.

tion (1). En 1565, une sentence du Châtelet ordonne aux habitants de la ville et des faubourgs de Paris de ne « souffrir en leurs maisons aucun bordeau secret ou public », ce qui favorisa l'éclosion de la prostitution clandestine avec ses inconvénients de toute nature. En 1619, une autre ordonnance renouvelle les précédentes. A partir de cette époque, des mesures plus ou moins draconiennes furent prises contre les maisons de débauche et autres prostituées; pourtant les mœurs de la Cour n'étaient pas en rapport avec un tel rigorisme, soit qu'elle eût comme exemple les débauches d'une Catherine de Médicis, de l'efféminé Henri III, du roi Vert-Galant Henri IV, de Louis XIV, le *mari des trois reines*, de Louis XV le dépravé.

En 1762, un nommé Aulas demanda que les dames de maisons fussent rendues responsables de l'état sanitaire de leurs filles et que toutes sans exception fussent assujetties à des visites continuelles faites par des chirurgiens attachés à la police (2).

Avec la Révolution, il se fit un mouvement d'idées dont la répercussion se fit sentir jusque dans l'état des filles prostituées; aussi on cessa dès lors d'employer à leur égard les rigueurs d'antan. La loi du 29 juillet 1791 permettait aux officiers de police « de pénétrer en tout temps dans les lieux livrés notoirement à la débauche » et « si laconique que soit cet

(1) Jeannel, la Prostitution dans les grandes villes au XIXe siècle Paris, 1868, p. 164.

(2) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, tome II, p. 46.

article, il est suffisant pour avoir, en quelque sorte, consacré légalement l'existence de ces lieux, puisque le législateur ne prescrit point de les fermer, de les supprimer, qu'il les tolère au contraire expressément, se bornant à donner aux officiers de police le droit d'y pénétrer à toute heure du jour et de la nuit pour y mettre fin aux principaux désordres (1). Le 3 mars 1802 est la date du premier article soumettant les filles de maisons ainsi que les autres prostituées à des examens médicaux dont la périodicité a varié avec les temps (2). A cette époque, les principales maisons existaient surtout près du Palais-Royal et aux alentours du Théâtre Français (3). A ce propos, nous citerons le document suivant extrait des mémoires d'une tenancière de l'une de ces maisons : « Art. 14. Obligée par état de recevoir chez elle toutes sortes de personnes, pour le bien de sa santé, elle aura sans cesse devant les yeux le tableau horrible des souffrances qu'endurent les tristes victimes de la débauche crapuleuse ; en conséquence, elle prendra à l'avance toutes ses précautions à ce sujet (4). » Après le préfet Dubois, qui avait autorisé et organisé les maisons de tolérance dans Paris, le Préfet impérial Pasquier les multiplie pour « servir les bonnes

(1) Monod, article Prostitution, dans l'Encyclopédie d'hygiène et de médecine publiques, tome VII, livre X, p. 513.
(2) *Ibid.*, p. 514.
(3) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, tome II, p. 304.
(4) Dr Caufeynon, *op. cit.*, p. 257.

mœurs » ; sous la Restauration, le préfet d'Anglès ne montre pas moins de zèle, ainsi que son successeur Delavau. Le préfet Debelleyme rend, par une ordonnance de police, l'entrée en maison obligatoire pour les prostituées n'ayant pas de domicile fixe ; son successeur, Mangin, par un arrêté du 14 avril 1830, ne permet la prostitution des filles de joie que dans les maisons de tolérance ; elles ne doivent pas s'y rendre après onze heures du soir, mais après l'allumage des réverbères. Par l'article IV du même arrêté, « Elles ne peuvent dans une même soirée quitter une maison de tolérance pour se rendre dans une autre (1) ». Enfin, en 1840, le préfet de police Delessert étend à la banlieue l'institution des maisons publiques.

Ainsi nous avons étudié succinctement l'évolution des maisons publiques de prostitution à Paris et dans la France; en ce qui concerne l'étranger, nous ne ferons pas cette étude, qui nous obligerait à de trop amples développements ; seulement nous nous réserverons d'en dire quelques mots à propos d'autres considérations dans les pages ultérieures. Nous allons maintenant établir quelques statistiques montrant la décroissance, dans le nombre des maisons de tolérance et de leur personnel pendant le siècle dernier et nous chercherons finalement à expliquer les causes de ce délaissement. La première, nous l'avons

(1) Dr L. Fiaux, les Maisons de tolérance, leur fermeture. Appendice, p. 341. 3e Edit. Paris, 1890.

dressée d'après les moyennes des chiffres laissés par Parent-Duchatelet, un des premiers auteurs qui ait fait de la prostitution une étude vraiment complète ; elle comprend une période de vingt années, de 1812 à 1832 inclusivement (1) :

Années	Nombre des maisons tolérées	Nombre des filles dans les maisons	Nombre des filles inscrites
1812	205	700	1.293
1813	217	700	1.676
1814	205	695	1.905
1815	202	692	1.854
1816	205	659	2.185
1817	195	605	2.412
1818	180	458	2.586
1819	179	470	2.606
1820	178	453	2.746
1821	182	395	2.913
1822	169	321	2.902
1823	150	287	2.709
1824	148	258	2.653
1825	145	275	2.623
1826	142	277	2.495
1827	153	314	2.471
1828	167	334	2.663
1829	182	706	2.843
1830	198	1.052	3.028
1831	205	1.071	3.260
1832	202	1.019	3.558

De 1842 à 1854 inclusivement, les annotateurs de

(1) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, tome Ier, chap. v, parag. 11.

la 3e édition de l'ouvrage de Parent-Duchatelet ont continué sa statistique et nous reproduisons ci-dessous leurs chiffres (1) :

Années	Nombre des maisons à Paris au 1er janvier	Banlieue
1842	193	36
1843	187	48
1844	187	48
1845	186	49
1846	180	51
1847	177	53
1848	171	49
1849	166	53
1850	159	53
1851	159	60
1852	152	65
1853	148	65
1854	144	68

De 1857 à 1879 inclusivement nous avons dressé le tableau suivant, grâce aux données du Dr Ozenne (2), du Dr Fiaux (3) et d'Emile Richard (4) :

(1) Parent-Duchatelet, 3e édit., tome Ier, chap. v, par. 11.
De 1832 à 1853 les éditeurs de la 3e édition de Parent-Duchatelet (mort en 1836) ne donnent plus que pour quelques années le chiffre des pensionnaires. Pour 1835, on comptait 189 maisons à Paris (Fiaux, Prostitution cloîtrée, p. 186).
(2) Ozenne, Enquête sur la prostitution. Bruxelles, 1899, p. 3.
(3) Fiaux, Prostitution cloîtrée, p. 187.
(4) Richard, la Prostitution à Paris. Paris, 1890, p. 51.

Années	Nombre des maisons à Paris	Nombre des filles de maisons
1857	199	2.008
1858	195	1.714
1860	194	1.929
1863	180	1.745
1866	172	1.519
1869	152	1.206
1872	142	1.126
1875	134	1.149
1878	138	1.278
1879	137	1.188

De 1880 à 1900, c'est encore au docteur L. Fiaux que nous empruntons les chiffres suivants (1) :

Années	Nombre des maisons		Nombre annuel des pensionnaires de maisons
	A Paris	Dans la banlieue	
1880	119	14	1107
1881	112	13	1057
1882	104	13	1116
1883	94	10	1030
1884	91	10	961
1885	81	10	913
1886	75	9	914
1887	73	10	926
1888	65	9	772
1889	62	7	691
1890	60	6	663
1891	58	6	682
1892	55	6	596
1893	51	6	540

(1) Docteur L. Fiaux, Prostitution cloîtrée, p. 189.

Années	Nombres des maisons		Nombre annuel des pensionnaires de maisons
	A Paris	Dans la banlieue	
1894	50	6	580
1895	51	2	536
1896	47	3	485
1897	46	3	496
1898	46	3	479
1899	46	3	490
1900	45	3	504

En 1901 et 1902, il y avait à Paris 45 maisons et 3 dans la banlieue. Actuellement ce chiffre doit rester sensiblement le même.

Pour la province, ou tout au moins quelques grandes villes, nous avons cherché à établir quelle variation avait subie le nombre des maisons,et pour cela nous dressons ci-dessous différents tableaux basés sur les chiffres trouvés dans différents auteurs : Potton (1), Regnault (2), Baré (3), Fiaux (4), Augagneur (5), Duchateau (6), etc.

(1) A. Potton, Prostitution dans la ville de Lyon, p. 36. Paris, 1842, et *in* Parent-Duchatelet, t. II, 3e édit., p. 436.

(2) De l'évolution de la prostitution et plus spécialement de la maison de tolérance. *France médicale*, n° 37 du 9 septembre 1892, p. 565.

(3) Baré, Prostitution à Nantes, *in* Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 483.

(4) Docteur L. Fiaux, les Maisons de tolérance, leur fermeture, p. 11 et 12, et appendice, pp. 367 et 368. Prostitution cloîtrée,p. 58.

(5) Augagneur, Prostitution à Lyon, dans l'ouvrage de Reuss, p. 418.

(6) Duchateau. Prostitution à Brest, dans Reuss, p. 406.

Ville de Lyon

Années	Nombre des maisons
1840	75
1855-1856	54
1864	42
1866	41
1870	27
1871-1874	28
1875-1878	25
1879-1882	27
1883-1886	25
1887	23
1888	21
1889	20
1895	17

Ville de Marseille

Années	Nombre des maisons
1870	90
1873	125
1875	105
1880	93
1885	77
1889	31
1895	30
1899	12

Ville de Nantes

Années	Nombre des maisons
1855	31
1856	30
1861-1865	28
1876-1889	17
1895-1896	12

Ville de Bordeaux

Années	Nombre des maisons
1869	60
1890	31
1895	21
1896	19

Ville de Brest

1850	22
1856	20
1877	27
1888	19
1895	21

La même décroissance se manifeste à l'étranger comme il ressort des autres tableaux suivants pour l'élaboration desquels nous avons consulté les auteurs : docteurs Fiaux (1), Strohl (2), Jacquot (3), Tomasolli (4).

Ville de Strasbourg

Années	Nombre annuel des maisons de tolérance
1855	25
1856	27
1870	15
1888	7

(1) Fiaux, les Maisons de tolérance, leur fermeture, pp. 13 et 14. Prostitution cloîtrée, p. 59, et Prostitution en Belgique. *Progrès médical*, 1892.

(2) Prostitution à Strasbourg, *in* Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 510.

(3) *In* Reuss, la Prostitution, p. 853.

(4) *Journal des maladies cutanées et syphilitiques*. 1900. 5e série, tome XII, p. 475.

Ville de Saint-Pétersbourg

Années	Nombre des maisons de tolérance
1869	144
1870	210
1877	155
1889	73
1891	64

Ville de Bruxelles

Années	Nombre des maisons de tolérance
1856	42
1889-1895	7
1901	6

Ville de Rome

Années	Nombre des maisons de tolérance
1856	6
1885	33
1900	24

Ces statistiques différentes suffisent à montrer que, depuis le commencement du siècle dernier, aussi bien à Paris qu'en province et à l'étranger, les maisons sont devenues moins nombreuses. L'explication de ce fait nous est donnée par maints auteurs qui expliquent non pas la disparition, mais la transformation de ces lieux de prostitution. Ainsi, dit Lecour (1) : « Les maisons de tolérance s'en vont, mais elles s'efforcent de renaître sous des apparences

(1) Lecour, De l'état actuel de la prostitution.

qui augmentent les risques sanitaires sans diminuer le scandale. »

Bien avant lui, Frégier, chef de bureau à la préfecture de la Seine, écrivait en 1838 : « Quant aux femmes qui tiennent des lieux de prostitution, il faut distinguer entre celles qui sont avouées, ou plutôt tolérées par l'administration et celles, bien autrement dangereuses, qui agissent dans l'ombre pour se soustraire à l'action de l'autorité. »

Le nombre des premières est le même que celui des maisons de tolérance ; il n'est pas en mon pouvoir de déterminer d'une manière certaine le nombre des secondes, mais je suis porté à croire, d'après mes informations, que ce nombre est égal à celui des maîtresses de maisons pourvues d'une tolérance. Ainsi j'évalue à 372 le total de cette catégorie (1). »

Voici ce que dit également à ce sujet le docteur Lè Pileur : « Le nombre des maisons de tolérance diminue, et, par contre, celui des brasseries à femmes, véritables maisons de tolérance, moins le titre, augmente dans des proportions colossales (2). »

Sur l'existence et l'évolution de ces brasseries, un travail de M. Macé (3), ancien chef de la Sûreté de Paris, nous renseigne suffisamment ; on y voit que

(1) Frégier, Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes, tome I, p. 50. Paris, 1840.

(2) *Journal de médecine de Paris*, 3 février 1889, t. XVI, n° 5, p. 66.

(3) Macé. Gibier de Saint-Lazare. Paris, 1888, p. 127.

la brasserie de filles fut acclimatée à Paris vers 1860 et que, primitivement, le personnel mâle fut transformé vers 1868 par des filles aux costumes plus ou moins alléchants, aux allures lascives, servant aussi bien la cause de la prostitution que celle de l'alcoolisme.

En 1872 Paris possédait		40 brasseries servies par		125 filles (1).
1879	—	130	—	582
1882	—	181	—	881
1888	—	200	—	1000

En outre, depuis cette époque se sont multipliés, dans les quartiers périphériques, les *caboulots*, les *guinguettes*, les *estaminets*, répondant aux mêmes préoccupations; dans la banlieue même leur nombre a augmenté dans des proportions énormes et les tenanciers de ces bouges infects sous tous les rapports ne craignent pas de laisser deviner clairement par des enseignes cyniques la destination principale de ces lieux. En province, ces repaires de prostitution abondent et, dans les villes de garnison, les soldats y trouvent à peu de frais des liqueurs frelatées, des servantes dociles et... une contamination presque certaine comme on le verra du reste d'après des statistiques au cours des chapitres suivants. Citons encore à ce propos cette phrase du docteur Bécourt, de Lille. « Si les maisons de tolérance perdent peu

(1) Macé, Gibier de Saint-Lazare, pp. 127-129.

à peu leur clientèle, c'est que celle-ci trouve ailleurs et à meilleur compte le plaisir qu'elle y cherchait. Les petits débits de boisson, les cafés borgnes, les estaminets louches se sont multipliés à Lille depuis la loi sur la liberté des cabarets (1). »

De plus, dans les villes de garnison surtout, il est un facteur dont il faut tenir compte au point de vue de la prostitution clandestine, ce sont les *cafés-concerts* de bas étage dont les tenanciers, ou les tenancières sont de véritables proxénètes cherchant à tirer le plus grand profit de la prostitution de leurs artistes féminins, car ces dernières forment régulièrement les trois quarts ou les deux tiers de la troupe. Du reste étant donné le développement de la débauche illicite, elle n'a plus à rechercher des locaux spéciaux; elle s'étale impudemment parmi la société, s'insinue de plus en plus parmi les citoyens de toutes catégories, en y répandant les désordres et les maladies. Aussi si « la population mâle, pour laquelle avait été institué le service des maisons, en a oublié le chemin, a déserté le salon, l'estaminet et les chambres (2), » ce n'est pas parce que le niveau moral de la débauche en France est devenu plus relevé, comme osent le prétendre les abolitionnistes ; à notre avis, ce serait plutôt un sentiment tout à fait con-

(1) La Prostitution à Lille, dans la Prostitution de Reuss. Appendice, p. 414.

(2) Dr Fiaux, Prostitution cloîtrée, p. 57.

traire qui a présidé à ce choix, et nous n'aurions que peu à envier sous ce rapport à la population corrompue et puritaine d'outre-Manche. Mais sans insister outre mesure sur les causes de ce changement dans les mœurs, nous nous réservons, dans les chapitres suivants, d'en constater les résultats.

III. — ROLE SANITAIRE DES MAISONS DE TOLÉRANCE DE 1812 A 1899

Observations et statistiques concernant le rôle des maisons de tolérance dans la propagation des maladies vénériennes, et en particulier de la syphilis, de 1812 à 1899.

Depuis les remarquables travaux de Parent-Duchatelet sur la prostitution, une quantité d'auteurs, tant en France qu'à l'étranger, continuant les recherches de ce devancier célèbre, se sont préoccupés, dans le but du bien général, de rechercher quels avantages ou quels inconvénients la prostitution pouvait présenter sous le rapport de l'hygiène ou de la morale. En particulier, leurs ouvrages sont presque toujours basés sur des satistiques établissant, pour chaque catégorie de prostituées, leur rôle dans la propagation des maladies vénériennes et principalement de la syphilis ; mais comme cette étude est suffisamment complexe, nous la diviserons en plusieurs parties, ce qui ne saurait nuire à la clarté d'une énumération déjà laconique par elle-même, nous réservant d'envisager la

question du rôle sanitaire des maisons en France d'abord, puis à l'étranger. Nous avons choisi à dessein la date de 1899 comme terme final, car, dans d'autres chapitres, nous continuerons notre étude sous des rubriques différentes ; aussi nous commençons par l'examen de la question en notre pays où de tout temps la réglementation a existé, sous bien des formes, il est vrai ; mais si cette sage mesure n'eût été instituée dès l'antiquité, nous pourrions presque nous en attribuer tout le mérite, ainsi que celui d'avoir créé les maisons de tolérance, dont nous allons chercher les avantages pour la santé publique.

PREMIÈRE PARTIE

France

Paris et Banlieue.

Avec Parent-Duchatelet, nous commençons la statistique, établissant le bilan annuel des contagions chez les filles des trois catégories : isolées en carte, filles de maisons, insoumises. De ces dernières, nous ne nous occuperons pas, car, de l'avis de la grande majorité des auteurs, elles sont de beaucoup les plus souvent atteintes et par conséquent les plus souvent dangereuses. Il nous restera donc à voir pendant différentes périodes quelle a été la proportion des

filles contaminées dans chacune des deux premières catégories, afin d'en tirer les déductions par l'examen des chiffres. D'après les moyennes de l'ancien membre du Conseil de Salubrité de la ville de Paris, nous avons dressé le tableau suivant qui comprend une période de dix années, de 1812 à 1832 (1) :

Années	Filles en maisons	Filles isolées
1812	1 cas de syphilis sur 21	1 cas de syphilis sur 50
1813	1 — — 14	1 — — 39
1814	1 — — 9	1 — — 30
	les détails manquent jusqu'en 1825	
1825	1 — — 9	1 — — 24
1826	1 — — 9	1 — — 24
	les détails manquent pour 1827	
1828	1 — — 12	1 — — 45
1829	1 — — 21	1 — — 75
1830	1 — — 38	1 — — 60
1831	1 — — 36	1 — — 45
1832	1 — — 27	1 — — 61

Il résulterait de ces indications que, dans la période indiquée, il y a toujours eu un désavantage constant, au point de vue de l'état sanitaire, chez les filles de maisons relativement aux isolées ; l'auteur en donne plusieurs explications dont la premère mérite d'être reproduite : « Au premier aperçu, dit-il, tout semble-« rait faire croire que les filles qui appartiennent

(1) Parent-Duchatelet. Prostitution à Paris. 3e édition, tome Ier, p. 680.

« aux dames de maisons, étant, en général, mieux choisies, mieux surveillées, plus souvent et plus attentivement visitées, devraient présenter plus de garanties que le reste de cette population; cependant nous observons tout le contraire. Ceci s'explique aisément par la connaissance des mœurs et des habitudes particulières à ces femmes dans les différentes positions où elles se trouvent. La plupart des filles isolées étant chez elles et maîtresses dans leurs chambres n'admettent que ceux qui leur conviennent; elles sont libres de soumettre à un examen ceux qui prétendent à leurs faveurs ; elles exigent souvent que l'on mette en usage certains moyens préservateurs (*sic*) et, comme tout ce qu'elles gagnent leur appartient, elles voient moins de monde et diminuent d'autant les chances d'infection. Par opposition, les femmes des maisons publiques sont obligées de s'abandonner au premier venu qui les réclame, fût-il couvert des plus dégoûtants ulcères; il n'y a pas à reculer si elles veulent éviter les coups et les plus affreux traitements; les dames de maisons ne leur donnent pas de repos (1). » Si triste que soit ce tableau, l'argument a été repris dans la suite avec enthousiasme par les abolitionnistes, désespérant aphorisme qui, malheureusement, à notre époque, manque de fon-

(1) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, 3e édit., tome I, p. 681.

dement, comme nous chercherons à le prouver ultérieurement. Du reste, il semble que Parent-Duchatelet lui-même ait été le premier surpris des résultats numériques qui ne confirment pas du tout ses nombreuses assertions en faveur des maisons, aussi a-t-il donné d'autres explications à ce sujet; notamment il fait remarquer que, parmi les filles isolées, il y en a qui n'ont de prostituées que le nom et se servent de ce prétexte pour exercer leur métier de voleuses, et qu'un certain nombre de ces femmes, vieilles, et décrépites, imitaient la conduite de certaines courtisanes antiques (1) et qui, en raison des manœuvres auxquelles elles se livrent sur des sujets plus abjects qu'elles, ont mérité le nom de *manuelles* (2). Mais ces raisons accessoires ne sauraient nous donner l'explication de si grandes divergences statistiques et, à notre avis, il faut en rechercher la vraie cause dans la façon un peu aveugle dont furent consignés les diagnostics à une époque où la science vénéréologique n'était pas indemne de préjugés bannis depuis. Ainsi, avant et depuis Hunter jusqu'en 1858, les syphiligraphes expliquaient par une sorte de réaction de l'organisme sur le principe virulent la raison des modalités variables de la maladie syphilitique ; c'est la théorie de l'*unicité de la cause virulente* avec manifestations variables, qui,

(1) Catulle, Epigramme LVIII.
(2) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, p. 681.

pendant un certain temps, comptait parmi ses parti sans Ricord lui-même. Mais le Maître, revenant de tels errements, disait en 1857, dans sa première leçon sur le chancre, en s'adressant à ses élèves : « Messieurs, un poète a écrit :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

c'est-à-dire celui qui place la fidélité à ses opinions au-dessus de la vérité même. J'applaudis à cette maxime. Aussi ne serez-vous pas étonnés de m'entendre, dans le cours de ces leçons, apporter quelques modifications aux doctrines que j'avais professées jusqu'à ce jour (1). »

Ainsi dans la séculaire statistique sur laquelle se sont basés la plupart des partisans de la suppression des maisons, il faut faire de grandes réserves et ne pas se hâter de conclure d'après des renseignements erronés, et si l'on veut absolument invoquer l'appui des recherches de nos devanciers ne convient-il pas d'éliminer les observations qui jusqu'en 1858 tendent à renouveler la confusion entre une affection relativement bénigne l'*ulcus molle* et ce mal redoutable qu'est la syphilis. Du reste, il faut se rappeler que Parent-Duchatelet, hygiéniste émérite, n'était pas spécialiste en maladies vénériennes et qu'il a pu bien involontairement accepter sans contrôle des données erronées. Que dira-t-on alors pour les annotateurs de la troisième

(1) Ricord. Leçons sur le chancre. 2e édit., p. 1, Paris, 1860.

édition de son fameux ouvrage, Trébuchet et Poirat Duval, le premier exerçant les fonctions de chef du bureau sanitaire et de secrétaire du Conseil de Salubrité, le second, celles de chef de bureau à la Préfecture de police. Ce sont eux qui, après la mort prématurée de Parent (mort en 1836), ont continué la statistique ; ils ont de 1845 à 1854 établi de la façon suivante la moyenne proportionnelle annuelle de la syphilis chez les filles de maisons, isolées et insoumises (1) :

Années	Filles de maisons		Isolées
	A Paris	En banlieue	
1845	1 sur 142	1 sur 59	1 sur 261,42
1846	1 — 157,72	1 — 53,171	1 — 183
1847	1 — 154,33	1 — 51,94	1 — 350,68
1848	1 — 125,74	1 — 37,41	1 — 181,78
1849	1 — 128,26	1 — 44,34	1 — 200,56
1850	1 — 148	1 — 47	1 — 142
1851	1 — 198,75	1 — 60	1 — 180
1852	1 — 184,41	1 — 75,83	1 — 349,33
1853	1 — 183,33	1 — 122,75	1 — 402
1854	1 — 176,41	1 — 102,36	1 — 376,53

Pour donner l'idée rapide de la valeur de ces chiffres nous en avons établi la moyenne générale :

Filles des maisons à Paris.	1 syphilitique sur	157,89
— dans la banlieue.	1 — —	65,18
— isolées.	1 — —	262,73

(1) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, 3e édit., tome Ier, p. 691.

On remarquera surtout la proportion plus grande de malades chez les filles de banlieue, qui ont au moins trois chances de plus d'être infectées, comme le font remarquer les auteurs; cela tient au plus grand nombre des visiteurs et aux plus médiocres garanties de ceux-ci. La proportion des insoumises, qui est, d'après notre moyenne générale, de 1 sur 5.92, est énorme et on la retrouve invariablement fort élevée dans la plupart des statistiques. A une époque aussi rapprochée de celle où vivait Parent-Duchatelet, on ne s'étonnera pas, en vertu des raisons développées précédemment, de voir la statistique en faveur des isolées. Du reste voici ce qu'écrit à ce sujet un abolitionniste fervent, M. le Docteur Fiaux, dont nous avons maintes fois cité les ouvrages fort documentés. « De 1832 à 1854, les statistiques ont été fort mal établies ou fort superficiellement consultées par les successeurs de Parent-Duchatelet et notamment par les annotateurs de la 3e édition de son livre (1). » L'un d'eux, Trébuchet, ne s'en est pas moins déclaré partisan des maisons, puisqu'en 1836 il écrivait : « Il est fâcheux de le dire, mais il y a avantage à multiplier les maisons de tolérance, car la science et l'administration ne peuvent presque rien contre le mal que propagent à flots les *grisettes*, les *filles à parties*, les *blanchisseuses* et cette foule de jeunes

(1) L. Fiaux, les Maisons de tolérance, leur fermeture, 3e édit., p. 188.

filles qui vivent à Paris et sur lesquelles ne peut s'étendre l'action de la police (1). » Du reste, même à cette époque, les observations de ce genre ne manquent pas; ainsi dans le rapport général sur les travaux du Conseil de Salubrité de la ville de Paris en 1827 adressé à M. de Belleyme, préfet de police, on trouve, à propos du Dispensaire de salubrité, ce passage significatif : « En réfléchissant sur les visites auxquelles les filles publiques sont assujetties, on est frappé de voir que les visites faites aux filles isolées sont aussi rares; en effet, il suffit qu'elles se présentent tous les mois au Dispensaire, tandis que celles qui sont en maisons sont visitées tous les huit jours. Cependant leur nombre et leur isolement les rendent plus dangereuses. Il faudrait, il nous semble, aviser aux moyens de les obliger à être aussi visitées tous les huit jours et à faire rechercher la totalité des retardataires au moins deux fois par mois; de cette manière, on saisirait presque toujours la maladie syphilitique au moment de son invasion, de sorte qu'elle serait bien plus rarement transmise (2). » Plus rigoriste encore au sujet des isolées, le Docteur Fleury est d'avis, en 1839, de « ne pas autoriser les filles dites en carte, et

(1) *Annales d'hygiène et de médecine légale.* Première série, tome XVI, p. 284.

(2) Rapports généraux sur les travaux du Conseil de Salubrité de la ville de Paris et du département de la Seine, 1802-1836, publiés par V. de Molon, tome II, p. 41. Paris, 1842.

d'exiger que toutes les prostituées soient renfermées dans des maisons placées sous la responsabilité d'une maîtresse que des mesures répressives puissent toujours atteindre (1) ».

De 1855 à 1859, c'est au policier C.-J. Lecour que nous devons le relevé des opérations du Dispensaire pour la ville de Paris (2).

Années	Syphilitiques		Total des visites
	Filles de maisons	Filles isolées	
1855	805	137	161.634
1856	979	130	163.996
1857	933	134	162.705
1858	694	146	159.148
1859	494	109	161.497
1860	551	97	139.800
1861	421	127	144.513
1862	427	156	144,321
1863	420	185	140.876
1864	289	120	131.744
1865	268	156	127.196
1866	229	112	135.420
1867	235	143	123.014
1868	274	149	113.236
1869	308	211	106.579

L'auteur, pour expliquer la quantité plus grande de syphilitiques chez les filles de maisons, renouvelle l'argument émis par Parent-Duchatelet : « La pratique

(1) Fleury, Service des prostituées sous le point de l'hygiène publique. Thèse de Paris, 1839, p. 10.

(2) Prostitution à Paris et à Londres, 1789-1870, p. 94. Paris.

dans le ressort de la Préfecture de police a prouvé que les habitudes des filles isolées et l'indépendance relative dont elles jouissent par comparaison avec la situation dépendante des filles de maisons de tolérance, surtout celles du dernier degré, les préservent dans une certaine mesure de rapports dangereux au point de vue sanitaire ; qu'elles subissent d'ailleurs, quant au nombre, beaucoup moins de contacts que les filles des maisons de tolérance et que, par suite, l'obligation de deux visites mensuelles est suffisante (1) ». Nous sommes loin de partager les idées de Lecour à ce sujet et du reste maints auteurs ont critiqué et même mis en doute l'authenticité de ses chiffres et notamment le Dr Jeannel admettant que les résultats doivent différer très sensiblement selon qu'on a affaire aux filles des caboulots de barrière ou à celles des plus luxueux *brothels* dont la propreté corporelle est bien supérieure; aussi conclut-il : « les éléments groupés, comme l'a fait M. Lecour, produisent donc une statistique inadmissible (2). »

Pour les années 1869 et 1870 (premier semestre) le Docteur Ch. Mauriac a relaté les cas de chancre simple sur les personnes s'étant présentées en son service à la consultation de l'hôpital du Midi.

En 1869, sur 367 chancres observés à la consulta-

(1) Lecour, *op. cit.*, p. 131.

(2) Jeannel. La Prostitution dans les grandes villes au XIXe siècle, p. 251. Paris, 1868.

tion, la source de la contagion a été notée 353 fois et elle se séparait ainsi : (1)

290 Insoumises	201	coureuses.
	89	exerçant diverses professions.
53 Soumises	29	filles en carte.
	24	filles en maisons.

En 1870 (premier semestre), sur 212 chancres simples, la source de la contagion a été notée 210 fois.

142 Insoumises	102	coureuses.
	40	professions diverses ou varia.
64 Soumises	30	filles en carte.
	24	filles en maisons.

Aussi conclut le Dr Mauriac : « La femme publique en maisons est de beaucoup celle qui offre le plus de garanties. Elle en offre, en effet, une fois et demie plus que la femme en carte, six fois plus que les femmes désignées sous le nom de *varia* et onze à douze fois plus que les coureuses (2). »

De 1872 à 1880, voici les résultats concernant la ville de Paris, relatés par Yves Guyot. Nous ne reproduisons qu'une partie de son tableau, établissant la proportion de syphilitiques pour 100 femmes examinées dans l'un et l'autre des deux groupes qui nous intéressent (3) :

(1) *Gazette des hôpitaux*, 21 décembre 1875. N° 149, p. 1187.
(2) *Gazette des hôpitaux*, 30 décembre 1875, p. 1211.
(3) Yves Guyot, la Prostitution. Paris, 1882, p. 325.

Années	Filles soumises en maisons	Filles soumises isolées
1872	23,1 pour 100	5,9 pour 100
1873	29,5 —	6,9 —
1874	25,6 —	6,2 —
1875	25,5 —	5,1 —
1876	22,9 —	4,5 —
1877	21,6 —	3,9 —
1878	19,2 —	3,9 —
1879	20,7 —	4,9 —
1880	19,6 —	4,6 —

Le Dr Regnault s'est chargé de la critique d'une telle statistique où les résultats concernant les insoumises, résultats que nous avons à dessein omis, se montrent tout à fait favorables à cette catégorie, à l'encontre de presque tous les auteurs. Comme nous ne voulons pas rompre l'ordre chronologique que nous avons régulièrement suivi jusqu'ici, nous relaterons l'argument en question quand ce sera le lieu.

Pour l'année 1879, en particulier, nous avons les indications suivantes du Docteur Corlieu (1).

	Syphilis	Ulcérations du col.	Maladies vén. non syphilitiques
Filles de maisons.	246	66	84
— en carte. . .	121	27	46
— du dépôt . .	178	53	47

Elles ne sont pas en faveur des filles de maisons, mais, dans une année succédant à une exposition, on peut légitimement s'attendre à une recru-

(1) Corlieu, la Prostitution à Paris. Paris, 1887, p. 91.

descence des maladies vénériennes, comme le montre du reste le tableau précédent d'Yves Guyot. Ceux de Butte (1), Mauriac et Richard (2) concluent dans le même sens.

Il convient de citer maintenant un autre travail du Dr Mauriac, où il indique, pour une période allant de 1875 à 1881, les lieux de contagion des maladies vénériennes dans la ville de Paris et les sources de cette contagion ainsi réparties :

Sur 7.773 femmes ayant communiqué des maladies vénériennes, 1.888 seulement appartenaient à la prostitution réglementée, ce qui permet déjà de considérer celle-ci comme trois fois et demie moins dangereuse que la prostitution libre. Les prostituées réglementées comprenaient 768 femmes de maisons et 1.118 femmes en carte (3).

	Femmes de maisons.	Femmes en carte.
Arrondissements du centre.....	314	453
— de la périphérie..	454	665

En juin 1887, la question de la prophylaxie des maladies vénériennes, discutée à l'Académie de médecine dans le rapport du professeur Fournier, nous a donné la courte, mais significative statisti-

(1) *Annales de thérapeutique Dermat. et Syphiligraphique*, 1901, n° 4.

(2) Rapp. à la C. I. B. p. 49. Voy. aussi. *Annales d'hygiène et de méd. légale*, 1882, 3e série, t. VIII, p. 158.

(3) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1882, 3e série, tome VIII, p. 158.

que suivante, dressée d'après les observations de deux médecins militaires; elle concerne trente-deux soldats ayant contracté la syphilis et qui ont pu donner des renseignements précis sur la provenance de leur contagion (1). De leurs dépositions, il résulterait :

Contagions reçues dans les maisons publiques.	2
Contagions reçues de la catégorie spéciale des filles dites rôdeuses de poste.....	1
Contagions reçues des prostituées en chambre...	11
Contagions contractées dans les débits de vins...	18

En 1889, nouveau débat sur la prophylaxie des maladies vénériennes, au Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie, tenu à l'hôpital Saint-Louis. A ce sujet nous citerons la communication du Dr Barthélemy (2), nous donnant pour l'année 1888 le tableau suivant :

Filles soumises arrêtées sur la voie publique : 14.574 visites

Syphilis.....	195
Autres affections vénériennes.....	90
Gale.....	29

Maisons de tolérance : 42.795 visites.

Syphilis.....	34
Autres affections vénériennes.....	43
Gale.....	3

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XVII, p. 604.
(2) *Comptes-rendus du Congrès*, publiés par H. Feulard, p. 787. Paris, 1890.

Si bien que pour un nombre de visites double dans les maisons, on a six fois moins de malades que pour les isolées et le Dr Barthélemy prétend que de ce fait les maisons de tolérance devraient être appelées *maisons préservatrices* (1).

De la communication du Dr Butte nous ne publierons pas ici les tableaux qui ont fait l'objet d'un ouvrage particulier de l'auteur et sur lesquels nous reviendrons très prochainement; seulement nous ne saurions omettre cette curieuse observation d'une fille de maisons et qui montre bien l'utilité des visites (2) :

« La nommée S...Rose-Odine a été arrêtée comme insoumise le 27 mars 1887 pour des syphilides vulvaires; elle est envoyée à Saint-Lazare et en sort le 12 juin. Elle réclame son inscription au moment de la sortie et entre en maison quelque temps après.

« Le 12 juillet, on constate l'existence de papules syphilitiques de la vulve; renvoyée à Saint-Lazare, cette fille en sort le 5 août et rentre dans la même maison. Vingt-cinq jours après, le 30 août, le médecin note l'existence d'accidents syphilitiques du côté de la bouche et des amygdales, elle retourne à Saint-Lazare et en sort le 8 septembre pour y rentrer de nouveau le 7 novembre, avec des plaques muqueuses sur les parties génitales. »

(1) *Op. cit.*, p. 790.
(2) *Op. cit.*, p. 813.

A la séance de l'Académie de Médecine du 7 janvier 1890, le Dr Commenge expose le résultat de ses recherches sur les maladies vénériennes dans leurs rapports avec la prostitution à Paris de 1878 à 1887 (1).

	Nombre de visites	Syphilitiques	Non Syphilitiques
Filles en carte....	305.799	3.12 0/0	3.06 0/0
Filles de maisons.	503.712	2.70 —	2.52 —
Filles arrêtées	76.740	23.96 —	14.46 —
Insoumises	27.041	166.00 —	134.00 —

Plus encore que celle-ci, la statistique suivante de Reuss est en faveur des isolées. Elle comprend une période allant de 1880 à 1886 (2).

Années	Filles de maisons	Isolées
1880	1 syphilitique sur 4	1 syphilitique sur 10,71
1881	1 — 4,6	1 — 13,14
1882	1 — 5	1 — 9,9
1883	1 — 8,5	1 — 9,25
1884	1 — 7,9	1 — 9,5
1885	1 — 7	1 — 10,23
1886	1 — 8,4	1 — 14,42

Selon ce que nous avions annoncé, nous allons maintenant parler des travaux du Dr Butte, médecin du Dispensaire. Dans un travail paru en 1890, il a consigné, en divers tableaux, les chiffres recueillis par lui et déjà présentés à la séance du 10 août du Congrès de dermatologie et de syphiligraphie en 1889.

(1) *Progrès médical*, nº du 2 janvier 1890. p. 23.
(2) Reuss, la Prostitution, p. 316. Paris, 1889.

Avec la plus scrupuleuse exactitude, nous les reproduisons (1) :

1859-1868

Années	Filles de maisons		Filles soumises isolées	
1859	Syphilitiques	25,8 p. 100	Syphilitiques	48 p. 100
1860	—	28,5 —	—	4,2 —
1861	—	23 —	—	5,5 —
1862	—	23,6 —	—	6,3 —
1863	—	24,1 —	—	7,1 —
1864	—	17,6 —	—	4,6 —
1865	—	17,6 —	—	5,7 —
1866	—	15,8 —	—	4,3 —
1867	—	16,6 —	—	5,8 —
1868	—	20,3 —	—	6,1 —
		1869-1878		
1869	—	25,5 —	—	8,3 —
1870	—			
1871	—			
1872	—	23,9 —	—	7,2 —
1873	—	30 —	—	7,7 —
1874	—	27,6 —	—	5,8 —
1875	—	24,5 —	—	5,4 —
1876	—	22,7 —	—	4,4 —
1877	—	21,3 —	—	3,4 —
1878	—	21,1 —	—	3,2 —
		1879-1888		
1879	—	18 —	—	4,7 —
1880	—	17,9 —	—	4 —
1881	—	16,4 —	—	3,5 —
1882	—	14,3 —	—	5,1 —
1883	—	7,2 —	—	4,8 —

(1) Butte, Prostitution et Syphilis, p. 28. Paris, 1890.

Années	Filles de maisons			Filles soumises isolées		
1884	Syphilitiques	7,6 p.	100	Syphilitiques	4,8 p.	100
1885	—	6	—	—	3,4	—
1886	—	5,9	—	—	2,1	—
1887	—	5,3	—	—	1,5	—
1888	—	6,9	—	—	1,4	—

L'état des isolées, meilleur pendant la première période que celui des filles de maisons, est plus mauvais dans la seconde, si bien que la moyenne sanitaire pour les vingt années ne diffère pas beaucoup. Nous avons en effet trouvé d'après nos calculs :

5.4 0/0 pour les filles en maisons,
4.8 0/0 pour les isolées.

Pour la période de 1880 à 1887, le Dr L. Fiaux (1) trouve des chiffres différents et pourtant la source officielle est la même. Nous ne chercherons pas la cause de cette divergence, de même que celle qui fait qu'à des époques très voisines les documents des auteurs présentent tant de variations. Sans doute la méthode suivie a varié ; du reste nous verrons bientôt avec le Dr Regnault comment il faut interpréter les statistiques de certains auteurs. Pour en revenir aux recherches du Dr Fiaux, la seule période nous intéressant est celle à partir de 1880, puisque les données antérieures émanent des autres auteurs que nous avons déjà cités.

(1) Dr L. Fiaux, Les Maisons de tolérance, leur fermeture, 3e édit., Paris, 1896.

Années (1)	Filles de maisons		Filles isolées	
	Personnel présent	Syphilitiques	Personnel présent	Syphilitiques
1880	1107	285	2475	231
1881	1057	227	2103	160
1882	1116	220	1723	174
1883	1030	120	1786	193
1884	961	121	1956	206
1885	913	129	2998	293
1886	914	111	3405	236

Nous ne reproduisons pas la longue statistique du Dr Félix Regnault (2), puisque c'est la reproduction des chiffres de Parent-Duchatelet, Lecour, Yves Guyot et Reuss, tous déjà relatés par nous au cours des pages qui précèdent, seulement si nous n'avons garde d'omettre cet auteur, c'est qu'il a fait des données d'Yves Guyot la réfutation suivante. Le problème diffère selon qu'on examine le nombre de syphilitiques pris dans chacune des catégories à un moment donné ou à la fin de l'année. Effectivement, le nombre plus grand des visites chez les filles de maisons enlève un plus grand nombre de femmes contaminées, si bien qu'à un moment donné on a un plus grand nombre de femmes saisies. Il faut donc examiner la proportion des femmes saines exerçant, relativement à celle qui sont atteintes. Dans les maisons, l'épuration a lieu plus souvent et elle est plus efficace parce

(1) Ce tableau correspond à la p. 191 de la 3e édit. de l'ouvrage du Dr Fiaux.

(2) De l'évolution de la prostitution, et plus spécialement de la maison de tolérance. *France médicale*, septembre 1892, n° 37, p. 564.

que les femmes ne peuvent se soustraire aux visites, ce que font fréquemment les isolées (1).

C'est le moment de parler d'une statistique se rapportant à Saint-Lazare ; elle fut publiée en 1895 par M. Le Pileur, consulté par une Commission à propos du projet de loi de M. Bérenger visant le raccolage sur la voie publique. Pendant 4 années (du 1er juillet 1890 au 30 juin 1895), M. le Dr Le Pileur eut à soigner dans son service 825 filles dont 407 syphilitiques et 418 portant d'autres affections vénériennes. Les 407 syphilitiques se répartissent ainsi (2) :

Insoumises		288
Soumises	Isolées	105
	Filles de maisons	14

Sur les 105 filles soumises isolées, 74 avaient été infectées avant leur inscription, alors qu'elles étaient insoumises ; de même sur les 14 filles de maisons, 11 avaient été également contaminées avant leur inscription sur les registres de la police. Ainsi, 85 femmes, avant leur inscription les astreignant aux visites sanitaires, pouvaient diffuser librement la syphilis.

Outre cet aperçu intéressant, voici deux autres statistiques relevées par l'auteur d'après des observations prises à Saint-Lazare :

(1) *Op. cit.*, p. 583.

(2) *Journal de médecine de Paris*, n° du 5 mai 1895. 2e série, 7e vol. p. 274.

Soumises (1)

Années	Nombre des filles soumises inscrites	Syphilitiques	Totalité des maladies vénériennes
1890	4107	2.06 p. 100	6.20 p. 100
1891	4338	5.07 —	13.39 —
1892	4408	5.55 —	9.25 —
1893	4253	5.76 —	10.18 —
1894	4574	5.68 —	7.12 —

Filles de maisons

Années	Nombre des filles de maisons inscrites	Syphilitiques	Soignées pour toutes maladies vénér.
1890	663	1.50 p. 100	3.01 p. 100
1891	682	2.19 —	3.66 —
1892	596	5.87 —	10.90 —
1893	540	5.55 —	11.11 —
1894	530	4.71 —	9.43 —

Cette statistique montre un avantage hygiénique marqué pour les filles de la seconde catégorie, c'est-à-dire celles de maisons, pendant ces quatre années.

Enfin nous terminerons pour Paris notre énumération avec la plus récente des statistiques du Dr Fiaux, dressée d'après les chiffres du Dispensaire communiqués par MM. les préfets de police Charles Blanc et Lépine. Nous n'indiquerons que la période allant de 1886 à 1899 (2) :

Années	Isolées inscrites	Isolées inscrites syphilitiques	Inscrites en maisons	Inscrites en maisons syphilitiques
1886	3405	236	914	111
1887	3755	234	926	113

(1) *Journal de médecine* de Paris, 2 juin 1895. 2e série, 7e vol. p. 339.

(2) Prostitution cloîtrée, p. 192.

Années	Isolées inscrites	Isolées inscrites syphilitiques	Inscrites en maisons	Inscrites en maisons syphilitiques
1888	3819	195	772	110
1889	4260	334	691	66
1890	4107	275	663	65
1891	4333	318	682	54
1892	4408	230	596	31
1893	4253	668	540	35
1894	4574	334	580	33
1895	5214	322	536	30
1896	5215	237	485	23
1897	4737	179	496	15
1898	5539	208	479	16
1899	5690	262	490	14

La moyenne de ces observations de 14 années nous donne :

5.7 p. 100 dans la catégorie des isolées,
et 7.1 — dans celle des filles de maisons.

Comme on le voit, l'écart est peu sensible, bien qu'il ne soit pas à l'avantage de ces dernières.

Nous avons terminé la première partie de l'étude de tous ces travaux sur l'état sanitaire chez les prostituées des différentes classes. Nous allons maintenant considérer les recherches identiques concernant quelques villes de province aux mêmes époques, afin de voir s'il y a autant de variations dans les opinions des auteurs. Mais, comme on l'a vu au début de ce chapitre, les résultats primitifs de semblables investigations ne doivent être envisagés qu'avec une grande réserve. De même les dissidences à une même

époque proviennent de ce que les statistiques sont faites par des méthodes différentes. Dans tous les cas, à Paris, il résulterait de l'ensemble des observations que l'état sanitaire des filles de maisons s'est beaucoup amélioré depuis la fin du siècle dernier et que, comparativement à celui des filles isolées, il est presque toujours meilleur, sinon semblable.

DEUXIÈME PARTIE

France

Villes de Province.

Sans chercher à établir d'une façon aussi complète que nous l'avons fait dans la première partie de ce chapitre l'état sanitaire des filles de maisons pour la période 1812-1899, nous n'aurions cependant garde d'omettre de rappeler quelques travaux marquants qui ont paru à ce sujet.

Ville de Lyon. — Les premières données statistiques dues à Potton (1) nous laissent volontiers penser qu'au début l'état des filles de maisons ne devait pas être bien satisfaisant puisque, en cette ville, les soldats se contaminaient plus souvent en ces endroits qu'avec des isolées. Sans doute, cet état de

(1) Prostitution dans la ville de Lyon. Paris, 1842.

choses fut dû à la mauvaise tenue de la plupart de ces maisons dans lesquelles les tenancières ne craignaient pas d'exercer des fraudes vis-à-vis de la police (1) et de soustraire les femmes privilégiées au contrôle médical.

Le professeur Augagneur, d'après les renseignements du Dr Girard, a dressé pour les années 1878-1885 la statistique suivante, d'après les données du Dispensaire (2).

Années	Moyenne par 100 visites	
	Filles en maisons	Filles isolées
1878	2.41	2.66
1879	2.48	1.95
1880	2.44	2.02
1881	2 08	1.64
1882	1.95	1.63
1883	1.43	1.07
1884	1.07	0.91
1885	1.02	0.65

La moyenne générale de ces chiffres donne pour les filles de maisons : 1.86 p. 100, et 1.56 pour 100 pour les isolées, c'est-à-dire qu'il y a une parité dans l'état sanitaire comparatif de l'un et l'autre groupe. Seulement, il est regrettable que les indications spéciales concernant la nature des maladies elles-mêmes fasse ici défaut; il faut y voir sans doute un vestige

(1) Potton, *loc. cit.*, p. 251.
(2) Reuss, la Prostitution, p. 426 (Appendice).

de la théorie uniciste qui fut si longtemps en faveur, même à Paris (1).

Le docteur Diday, en 1879, se plaignait de l'insécurité de certaines maisons de premier ordre, comme autrefois le Dr Potton.

Enfin, le Dr Ozenne (2) a relevé des chiffres partiels sur la fréquence des maladies vénériennes chez les prostituées de Lyon :

En 1898 : filles de maisons..... 12 1/2 p. 100
— isolées..... 22 —

Ville de Marseille. — Les seuls documents à notre connaissance consistent dans les recherches du Dr Mireur (3), de Marseille, médecin du Dispensaire. Il a constaté que, sur cent cas de syphilis provenant tant des malades de sa consultation particulière que de ceux venant à son Dispensaire :

62 devaient être attribués aux filles de maisons,
38 aux autres prostituées de la ville.

De 1871 à 1881, il a établi une statistique concernant les prostituées inscrites (comprenant 2/3 de filles en maisons) et les clandestines (4).

Années	Prostituées inscrites	Prostituées clandestines
1871	1 malade sur 71.81 filles visitées	2.54 filles visitées
1872	— 76.60 —	2.75 —

(1) Dr Fiaux, les Maisons de tolérance, leur fermeture. 3e édit., note de la p. 196.

(2) Prostitution et maladies vénériennes (Enquête à la C. I. B.), p. 29.

(3) Dr Fiaux, les Maisons de tolérance, 3e édit. p. 209.
Voy. aussi Dr Emile Richard, la Prostitution à Paris, p. 73.

(4) Mireur, Prostitution à Marseille, p. 267. Paris, 1882, Dentu, éditeur.

Années	Prostituées inscrites		Prostituées clandestines	
1873	86.76	filles visitées	3.28	filles visitées
1874	98.62	—	3.16	—
1875	54.25	—	4.15	—
1876	69.37	—	2.94	—
1877	95.99	—	1.10	—
1878	107.36	—	1.33	—
1879	74.75	—	2.34	—
1880	78.46	—	2.52	—
1881	64.48	—	2.59	—

1 malade sur

1 malade sur

Ville de Bordeaux. — D'après le Dr J. Venot, chirurgien à l'hospice Saint-Jean, les registres du Dispensaire pour le premier trimestre de l'année 1856 donnent (1):

Maisons fermées.....	52	malades pour	172	filles
Filles isolées. Maisons de passe.	70	—	189	—
Bas-quartiers.....	429	—	571	—

Le Dr Mougeot, dans son rapport au Congrès médical international, nous laisse pour trois autres villes de province des statistiques nettement en faveur des filles de maisons (2).

Ville de Clermont (1866).

Filles soumises en maisons....	60.....	6 malades
Filles soumises en liberté	68.....	29 —

(1) Coup d'œil sur la prostitution à Bordeaux, dans Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 407.

(2) Rapport sur la 3e question. *Congrès médical international*, 1re série, t. VII, pp. 356 et 357.

Ville de Nantes (1866).

Filles soumises en maisons	113..	28 malades.
— en liberté	99....	69 —

Ville de Troyes (1866).

Filles soumises en maisons	34....	10 malades.
— en liberté	29.....	28 —

Aussi, conclut le Dr Mougeot, « la source la plus féconde des maladies vénériennes est dans la prostitution clandestine ; les femmes de cette catégorie sont vingt fois plus dangereuses que les prostituées soumises à la visite médicale. Parmi ces dernières, les filles en liberté sont trois à quatre fois plus dangereuses que les filles en maisons (1) ».

Nous citerons enfin pour terminer les statistiques du Dr Richard concernant quelques autres villes de France pour une période allant de 1876 à 1881 (2).

Ville d'Amiens. — Moyenne des filles malades :

Filles en maisons.....	8 p. 100
— isolées.....	50 —

Ville de Limoges.

Filles en maisons.....	42.3 p. 100
— isolées.....	76.6 —

Ville de Rouen.

Filles en maisons.....	48 p. 100
— isolées.....	30.9 —

(1) Rapport, p. 357.
(2) La Prostitution à Paris, pp. 76 et 77.

Ainsi, aussi bien pour les villes de province que pour Paris et la banlieue, on trouve des divergences dans les observations des auteurs; cependant le plus grand nombre d'entre elles sont en faveur des maisons de tolérance. Nous allons maintenant envisager les travaux concernant l'étranger ; ils sont aussi nombreux car la question de la prophylaxie des maladies vénériennes fut ailleurs qu'en notre pays de tout temps un grave sujet de légitime préoccupation.

TROISIÈME PARTIE

Etranger

Les principaux travaux relatifs à la réglementation ont été surtout faits en Allemagne, en Russie, en Belgique, en Angleterre et en Italie.

Allemagne. — Le Dr Behrend est l'auteur des premières observations concernant l'état sanitaire à Berlin après la fermeture des maisons publiques en cette ville, fermeture qui fut édictée grâce à des intrigues absolument étrangères au souci de l'hygiène. Voici quel fut le résultat (1) :

Il est entré à l'hospice de la Charité :

(1) Prostitution à Berlin, dans Parent-Duchatelet 3e édit., t. II, p. 678. Voir aussi *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1851, tome XLVI, p. 86.

En 1838	634	femmes
1839	728	—
1840	757	—
1841	743	—
1842	676	—
1843	669	—
1844	657	—
1845 Fermeture des maisons...	514	—
1846	627	—
1847	761	—
1848	835	—

Dans la population mâle, même recrudescence de la maladie, ainsi :

En 1844 il est entré à la Charité...	741	hommes
1845	711	—
1846	813	—
1847	894	—
1848	979	—

Le professeur Strohl a dressé pour la ville de Strasbourg une statistique trimestrielle pour quatre années à partir de 1853 et indiquant la proportion pour 100 de filles malades chez les isolées et les pensionnaires de maisons. Nous avons, d'après ces données, tiré les moyennes exprimées ci-après (1) :

(1) Strohl, Coup d'œil sur la prostitution à Strasbourg, dans Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 499.

Années	Filles en maisons	Isolées
1853.....	10.4	6.2
1854.....	13.4	4.4
1855.....	14.1	5.1
1856..	15.2	5.9

L'auteur explique la moindre contamination des filles en chambre par l'usage de plus grands soins de propreté, un peu le choix des hommes et surtout une moindre répétition de l'acte sexuel (1).

En ce qui concerne la ville de Munich, le professeur Seitz a montré au Congrès international de Paris, en 1867, que depuis que les maisons de tolérance avaient été fermées à Munich et les prostituées pourchassées et très sévèrement punies, la syphilis avait augmenté chez les hommes. Ainsi, pendant les années 1859 et 1860, il y avait 633 et 667 entrées de syphilitiques à l'hôpital; depuis 1861, date du nouveau règlement de la prostitution, la proportion a presque triplé puisqu'on a eu pour les années suivantes : 1.116, 1.076, 1.024, 1.456 (2).

Russie. — Un des principaux ouvrages sur les maisons est celui du Dr Sperck, qui fut traduit en français par MM. Poray-Koschitz et Ch. Schwartz, et publié dans les *Annales d'hygiène et de médecine légale*. Les observations, prises à l'hôpital Kalinknisky de Saint-Pétersbourg, ont été réunies sous forme de tableaux, dont le suivant nous permet de pour-

(1) Strohl, *loc. cit.*, p. 524.
(2) *Revue d'hygiène*, 1883, p. 929.

suivre la comparaison entre les isolées et les filles des tolérances (1).

Ont été malades en 1872	Syphilis	Chancre simple	Blennorragie	Maladies non virulentes
Prostituées en maisons....	34.2 0/0	30.8 0/0	14.1 0/0	20.7 0/0
Prostituées en carte.....	40.1 —	28 —	10.2 —	17.7 —

Ce qui montre que, parmi les femmes inscrites, si celles en maisons sont plus souvent affectées de chancre simple, de blennorragie et autres maladies non virulentes, les filles en carte, elles, sont moins que ces dernières affectées de syphilis. Du reste, il n'y a rien d'étonnant à cela puisque, d'après l'auteur, les prostituées en maisons offrent les chances suivantes d'infection :

De 15 à 20 ans.....	50 p. 100
25 à 30 —	18 —
30 à 35 —	11 —
35 à 40 —	6 —
De plus de 40 —	très faibles (2).

Or, comme les femmes en maisons sont en général âgées, elles offrent moins de chances d'infection que les filles isolées et surtout que les non-inscrites.

En 1889, l'enquête générale de l'Empire compre-

(1) *Annales d'hygiène publique et de méd. légale*, 1875, tome XLIV, p. 53.

(2) Sperck, *op. cit.*, p. 302.

nant la statistique européenne et asiatique de la prostitution est non moins rassurante.

En effet, dans le tableau ci-dessous (1), les provinces de la Russie d'Europe nous donnent une proportion de syphilitiques sensiblement égale chez les filles de maisons et les isolées ; dans les autres régions, la proportion est légèrement plus élevée pour les premières :

	Filles de maisons	Filles en carte
Russie d'Europe, syphilitiques p. 100	17.6	17.6
Vistule	15.6	13.6
Caucase	8.1	6.7
Sibérie	17.2	17.2
Asie centrale	7.0	4.0

Belgique. — La question de la réglementation de la prostitution, discutée devant l'Académie Royale de Belgique, a donné lieu aux statistiques suivantes basées sur les documents recueillis par l'administration communale de Bruxelles.

Statistique du Dr Moeller (2)

Années			Filles éparses	Filles en maisons
1881,	malades p. 100.		3.5	4.3
1882	—	—	2.9	4.8
1883	—	—	2.3	3.0
1884	—	—	1.9	1.7
1885	—	—	0.9	1.7

(1) XIIIe fascicule de l'Enquête générale de la Statistique de l'Empire, 13 août 1889.

Voir Dr Fiaux, Prostitution cloîtrée, p. 100.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique.* Séance du 29 janv. 1887, 4e série, tome I, p. 53.

Pour la syphilis, en particulier, il y a encore bien plus d'analogie entre les deux classes, comme le montre la statistique suivante :

Statistique du Dr Janssens (1)

Années			Filles éparses	Filles en maisons
1881	syphilitiques	p. 100	1.1	1.1
1882	—	—	1.0	1.5
1883	—	—	1.1	9.1
1884	—	—	0.4	1.1
1885	—	—	0.5	1.1
1886	—	—	1.1	1.7

Notons aussi la statistique du même auteur concernant la province du Brabant de 1881-1889 (2).

Sur 343 femmes inscrites :

68 en maisons.
219 éparses.

Il y a en moyenne :

Filles en maisons { 5.4 blennorragiques. / 11.3 syphilitiques.

Filles éparses { 7.0 blennorragiques. / 19 4 syphilitiques.

Le professeur Blasko, de Berlin, pour les années 1888-89, donne la proportion suivante pour les prostituées malades à Bruxelles :

Filles de maisons		Filles isolées	
Syphilis	Autres affections vénériennes	Syphilis	Autres affections vénériennes
25 0/0	50 0/0	9 0/0	33 00

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, 4e série, tome I, p. 418.

(2) *Progrès médical*, n° 1 du 2 janvier 1890, p. 2.

Citons enfin quelques chiffres du Dr Richard, concernant les villes suivantes (1) :

Anvers de 1876 à 1881.

Filles en maisons.... ..	51.3 0/0	malades.
Filles isolées.....	7.7	—

Bruges :

Filles en maisons.....	22.8 0/0	—
Filles isolées.....	60	—

Charleroi :

Filles en maisons.....	10.7 0/0	—
Filles isolées.....	0 (?)	—

Angleterre et Italie. — Dans ces deux pays, on a suspendu toute réglementation, et bien que le premier ait persisté dans sa mesure, l'autre a dû revenir sur des décisions qui ne pouvaient qu'être défavorables pour la santé publique et en particulier celle de l'armée. Nous ne connaissons pas de statistiques analogues à celles précédemment citées par nous établissant l'état sanitaire des maisons dans ces pays. Mais ce que l'on sait, c'est que la mesure inaugurée en Italie sous le ministère Crispi (1888) fut rappelée en 1891, à cause de la proportion plus grande des vénériens dans l'armée.

A Milan, par exemple, dès la première année de prostitution libre, le nombre des vénériens augmente

(1) La Prostitution à Paris, pp. 76 et 77.

de 1.651, dont 504 syphilitiques. Dans l'armée, le nombre des vénériens, qui n'atteignait que 42 par mille pendant la dernière année de la réglementation, s'éleva brusquement à 102 par mille hommes, l'année suivante.

En Angleterre, le rappel des *Contagious diseases acts* fut voté à la Chambre des Communes dans la séance du 28 mars 1886 (1) et cette décision, ratifiée le 13 avril suivant à la Chambre des Lords, n'eut pas les heureux effets qu'on en attendait et depuis c'en fut fait des résultats favorables qu'avait donnés la loi sur les maladies contagieuses (2). En effet, la statistique du *War Office*, datée du 25 juin 1889, nous donne les chiffres suivants. Dans les 14 stations soumises au régime des *acts*, la proportion de soldats syphilitiques pour 100 était de 27 en 1881 ; en 1888, elle s'est élevée à 42, après avoir été successivement, de 1881 à 1885, 27, 22, 25, 26. A Devonport et à Plymouth, la proportion de 21 p. 100 en 1884 devient de 39 en 1885, 51 en 1886, 49 en 1887, 41 en 1888. A Portsmouth, on a, en 1884, 20 ; en 1885, 15 ; en 1886, 42; en 1887, 72; en 1888, 59. A Chatham, Scheerness et Gravesend, la proportion s'élève de 22 en 1885 à 41 en 1888. A Woolwich, on trouve, en 1884, 22 pour 100 ; en 1885, 28; en 1886, 39 ; en 1887, 49; et en 1888, 31. A Aldershot, les propor-

(1) Deck, Thèse de Paris, 1898, p. 15.
(2) *The Lancet*, n° du 29 juillet 1889, p. 125.

tions sont de 1884 à 1888 : 34, 23, 30, 47 et 52. A Windsor, le chiffre proportionnel, qui était de 28 en 1884, monte à 61 en 1888. A Shorncliffe, la proportion s'est élevée de 18 en 1884 à 70 en 1885, puis les années suivantes a été de 38, 37 et 30. A Colchester, on a noté 29 p. 1000 en 1884 et 48 en 1888 ; à Canterbury, 20 en 1884 et 66 en 1888 ; à Maidstone 39 en 1884 et 67 en 1887. En somme, à l'exception de Winchester, il y a augmentation dans tous les districts anglais (1).

Il n'y a guère que le Dr Louis Deck qui, à notre connaissance, n'ait pas admis les effets néfastes de l'abrogation des Acts en Angleterre ; auparavant, le Dr Laborde, dans son discours à l'Académie de médecine, en 1888, s'était également prononcé en faveur de l'abolition des lois anglaises.

Pour en terminer avec ce chapitre, qui n'a été en somme que l'énumération longue, fastidieuse, quoique encore incomplète, mais pourtant nécessaire, puisque nous pourrons mieux juger par la suite, des progrès hygiéniques accomplis, nous disons que, dans toute cette période 1812 à 1899, il y a eu de grandes variations dans les observations et les statistiques concernant le rôle sanitaire des maisons de tolérance. Ce sont autant d'arguments que pourront se lancer à la face les rivaux de la Conférence de

(1) Dr Butte, Prostitution et syphilis, Paris, 1890, pp. 5 et 6.

Bruxelles où le débat entre abolitionnistes et réglementaristes renaîtra plus vivace parmi des hommes également épris d'assurer le bien public, de sauvegarder l'hygiène et la morale de leurs concitoyens.

IV. — LA QUESTION DES « MAISONS DE TOLÉRANCE » A LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE BRUXELLES 1899.

Rapports des Drs Hœffel, Wolff et Le Pileur.

Après avoir été pendant près d'un siècle l'objet de maints travaux tant en France qu'à l'étranger, et dont nous connaissons maintenant les principaux, ainsi que les résultats des discussions plus ou moins ardentes dont elle fut le sujet devant les Académies, les Congrès, et autres Assemblées, la question du rôle hygiénique des maisons de tolérance ne semble pas encore élucidée en 1899.

A ce moment, devant les ravages persistants des maladies vénériennes,un nouveau groupement philanthropique se réunit et la Conférence internationale pour la prophylaxie de la syphilis et des maladies vénériennes s'ouvrit à Bruxelles le 4 septembre 1899 à l'instigation du Dr Dubois-Havenith, sous la présidence du ministre délégué. On ne pouvait pas se désintéresser au sujet de ces maisons, le fameux pré-

texte des controverses des hygiénistes, et dans les premières questions inscrites au programme, exactement la troisième, le titre du nouveau débat fut formulé de la façon suivante : « Si l'on se place à un point de vue exclusivement médical, y a-t-il avantage à maintenir les maisons de tolérance ou vaut-il mieux les supprimer ? » Si la question est nette et franche, le choix des rapporteurs désignés pour y répondre est des plus judicieux, parce que des médecins, auxquels une longue pratique dans des services spéciaux de vénériens leur conférait par là même une grande autorité, semblaient tout désignés pour apporter dans la discussion des arguments solides, basés sur de nombreux faits. Ce furent : M. le Dr Wolff, professeur à la Faculté de médecine et directeur de la clinique des maladies cutanées et syphilitiques de l'Université de Strasbourg, M. le Dr Le Pileur, médecin de Saint-Lazare, et M. le Dr Hœffel, membre du Reichsrath et du Conseil d'Etat de Berlin.

C'est par ce dernier que nous commencerons, considérant son rapport comme devant être étudié le premier, car c'est le seul qui soit contraire au maintien des maisons ; ensuite nous verrons plaider la cause adverse par MM. Wolff et Le Pileur.

Rapport du Docteur Hœffel. — Avec beaucoup d'érudition, d'éloquence même, le Dr Hœffel a réuni sur la question des maisons les résultats consignés jusqu'ici par les devanciers compétents; aussi nous

n'avons pas l'intention d'en faire même un résumé.

Ainsi nous connaissons parmi les documents invoqués dans ce rapport ceux d'ordre historique établissant la décroissance graduelle dans le nombre des maisons et dont nous savons la cause; nous n'ignorons pas les statistiques de Parent-Duchatelet, de Jeannel, de Lecour, de Carlier, Commenge, Fiaux, en France. A l'étranger, celles de Sperck, de Saint-Pétersbourg, et de Blasko, de Berlin, nous sont également connues. Aussi, parmi les statistiques citées dans ce rapport, nous reproduirons les deux suivantes : dont la première est du professeur Bergh, directeur du Westre-Hopital, à Copenhague (1).

Statistique du Dr Bergh (1873-1890)

Années	Filles de maisons	Nombre des malades	Filles isolées	Nombre des malades
1873	193	751	101	168
1874	166	845	187	207
1875	160	762	148	307
1876	161	682	163	353
1877	193	869	179	733
1878	146	813	283	817
1879	177	807	238	714
1880	174	755	231	764
1881	150	784	295	738
1882	120	1031	252	1053

(1) Rapport du Dr Hœffel, t. I, p. 4.

Les rapports sur la 3e question de la C. I. B. ont été publiés par le Dr Dubois-Havenith dans le 1er des 5 volumes in-8 (Rapports préliminaires) où il a réuni l'ensemble des travaux de la Conférence.

Années	Filles de maisons	Nombre des malades	Filles isolées	Nombre des malades
1883	130	1545	245	1138
1884	112	1338	284	857
1885	110	1183	269	661
1886	87	1141	255	869
1887	185	1092	113	495
1888	151	1083	221	554
1889	222	959	247	521
1890	233	771	305	532

Cette statistique tendrait à établir une nocivité plus grande des filles de maisons, mais elle ne donne pas le chiffre des visites qui est, sans doute, plus élevé pour les filles de maisons envoyées à l'hôpital.

Tableau de Nikolsky

Villes	Filles de maisons		Filles isolées	
	Maladies vénériennes	Syphilis	Maladies vénériennes	Syphilis
Saint-Pétersbourg en 1890.....	56.5	35.5	19.6	12
Rotterdam.....	35.5	»	10.1	»
Anvers (1882-1884)	»	51.3	»	7.7
Copenhague.....	565	»	254	»
Lyon.....	85	»	40	»
Paris (1878-1887).	25.57	12	15.31	7

Ayant ainsi remis à la lumière ces chiffres vénérables cités à l'envi par les abolitionnistes, le Dr Hoeffel peut légitimement conclure que les maisons n'offrent aucune sécurité. Mais ce n'est pas tout, comme si ces bases n'étaient pas suffisantes pour permettre semblable déduction, voici invoquée maintenant

l'histoire dont Berlin fut le théâtre. En 1878, les maisons furent abolies en cette ville et la syphilis diminua notablement (1), malgré l'essor de l'industrie et du commerce. La population augmente de 529.900 habitants en 1840 à 1.520.000 en 1889; le nombre des prostituées augmente également, soit de de 969 à 3.713. Or, le nombre des prostituées malades tombe de 109.4 pour 100 dans la première période décennale, à 55.4 pour 100 dans la seconde, et 38,6 pour 100 dans la troisième. Comme, parmi ces malades, il y a des insoumises et que leur proportion dans le courant de ces années est devenue plus grande, la conclusion est que les filles inscrites présentent une diminution encore plus frappante. Le docteur Hœffel admet en outre que les malades n'ont pu se soustraire aux 26 examens annuels et que la méthode de diagnostic présidant à ces examens est devenue plus soignée et plus complète. Et, comme corollaire de ces assertions, il cite des statistiques montrant l'amélioration dans l'armée et les fabriques à Berlin, à Dresde et à Leipzig.

Sans doute, les chiffres invoqués par le Dr Hœffel, aussi bien que les courbes qu'il a dressées d'après ceux-ci, ne manquent pas de signification; seulement le fait de croire que, dans une ville comme Berlin, des prostituées isolées ne peuvent se soustraire aux

(1) P. 8 du rapport.

examens médicaux, ce qui arrive si fréquemment à Paris, montre assez quel enthousiasme a présidé à une semblable argumentation. Mais tout en se faisant l'ennemi de l'institution des maisons, le Dr Hœffel n'en persiste pas moins à croire aux bienfaits de la réglementation : « Ne croyez pas, dit-il, qu'en combattant les maisons publiques je combatte la réglementation ; nullement, je suis d'avis, au contraire, que la réglementation de la prostitution est la meilleure sauvegarde des populations contre la propagation de la syphilis et des maladies vénériennes (1).

Rapport du professeur Wolff. — Comme son confrère honorable, non moins persuasif et doué d'une logique serrée, le distingué professeur de l'Université de Strasbourg, reprenant le dernier argument de son prédécesseur, expose aussi l'idée de la nécessité de la réglementation avec le secours d'explications concernant sa courbe placée à la fin du rapport où l'on voit le nombre des syphilitiques diminuer en des proportions cinq fois moindres à partir de 1886, époque où fut instituée à Strasbourg une réglementation rationnelle et bien appliquée. Aux faits d'ordre historique invoqués par le Dr Hœffel, il oppose ceux de même ordre concernant les maisons de tolérance de Strasbourg. Le 17 décembre 1839, les règlements visent les lieux de prostitution de cette

(1) P. 13 du rapport.

ville et l'on voit, pendant les années 1840, 1841, 1842, le nombre des filles internées s'élever, tandis que celui des hommes diminue et ces heureux effets de la nouvelle organisation persistent aussi longtemps qu'elle est appliquée avec vigueur. Ainsi le nombre des hommes malades, tant dans la garnison que dans la population, baisse pendant les années 1855 à 1859. Mais depuis 1866, à la suite d'un relâchement dans l'application des règlements, l'inverse se produit et le nombre des hommes malades atteint son apogée en 1872, tandis que la garnison fournit le taux énorme de 13.35 pour 100 en 1868 et 1869. La sévérité reprenant ses droits, on revient à une ère d'amélioration sanitaire parallèle.

La part concernant les maisons dans la répartition des cas de syphilis est indiquée dans le tableau suivant que nous avons dressé d'après les chiffres du professeur Wolff. Malheureusement, cette statistique qu'il n'avait commencée que depuis quatre années est un peu courte :

Tableau des observations prises à la clinique et à la polyclinique de Strasbourg de 1896 à 1898.

Années	Nombre des vénériens observés	Nombre des malades infectés à Strasbourg	Nombre des cas de syphilis	
			a. p les maisons	*b.* p. la ville
1896	245	205	6	22
1897	261	228	6	45
1898	261	220	8	26

Ensuite le rapporteur nous cite cette statistique de Léon Lefort :

Sur 4.987 hommes vénériens, les sources d'infection se répartissent de la façon suivante :

Femmes légitimes, concubines, maîtresses.....	988
Filles rencontrées dans la rue ou les bals publics.	2.302
Filles de maisons de tolérance.....	780
Source inconnue.....	917

Nous ne relatons pas les statistiques établies pour la garnison de Strasbourg pendant les 3 années 1896 à 1898, car elles ne donnent pas le taux de contagions attribuables spécialement aux maisons de tolérance; mais nous avons, par contre, la comparaison entre les villes possédant ces établissements et celles qui en sont dépourvues.

Nombre des cas de syphilis par 1000 hommes dans différentes villes pendant les années 1882-1890

Villes pourvues de maisons		Villes sans maisons	
Brême.....	4 pour 1000 h.	Berlin.....	7.9 pour 1000 h.
Strasbourg..	5.7 —	Kiel.....	8 —
Metz.....	6.4 —	Posen.....	10.7 —
Mulhouse...	5.9 —	Bromberg.	14.1 —
Magdebourg.	5.3 —	Dusseldorf	11.5 —
		Heidelberg	13.8 —
		Kasel.....	21.4 —
		Leipzig...	14.4 —

D'autres constatations non moins instructives éma-

nent des cités où les maisons furent abolies ou rétablies et où la syphilis et les maladies vénériennes se sont comportées différemment à des phases variables de la surveillance des prostituées. Le professeur Wolff n'a eu garde d'omettre ces faits concernant son pays et il cite l'exemple de la ville de Colmar. Les maisons furent fermées en 1881 ; naturellement, le nombre des femmes malades diminue à l'hôpital, mais en 1889 le nombre des hommes syphilitiques est plus fort qu'il ne l'a jamais été avant la suppression et le retentissement défavorable de cette mesure se fait également sentir sur la garnison. Le docteur Loeber rapporte le fait analogue qui s'est passé dans la ville de Sarrebourg où, pendant six mois, il n'y a pas un seul cas de contamination par la maison de tolérance de cette localité, tandis qu'une seule fille communique en peu de jours la syphilis à trente ouvriers. A Dresde, même cas que pour la ville de Colmar, d'après le rapport du Dr Werther. Autre exemple à Brême, qui dut rétablir les maisons après les avoir complètement fermées ; à ce propos, le Dr Wolff complète la statistique du Dr Hoeffel, concernant le nombre des femmes syphilitiques traitées à l'hôpital.

Années précédant l'ouverture des tolérances.	101.5	vénériens dont	44	syphilitiques
Années qui suivent...	81.2	—	34	—

Et pourtant la population de la ville a presque doublé pendant ce temps, ce qui fait que la contami-

nation a diminué de moitié environ. La garnison de la ville ne présente plus que le chiffre de 2. 60 pour 100 de vénériens dont : 0. 39 pour 100 de syphilitiques, depuis 1882 à 1896.

Enfin, le professeur Wolff nous cite la statistique de l'état des filles de deux catégories : isolées et en maisons, pour la ville de Strasbourg, de 1889 à 1894 :

Années	Filles en maisons malades	Isolées malades
1889.....	134	285
1890.....	162	168
1891.....	100	122
1892.....	135	70
1893.....	108	44
1894.....	74	76

En somme, dans tout le rapport, nous ne constatons que des aperçus nouveaux propres à montrer la supériorité sanitaire des filles de maisons comparativement aux filles isolées dans un pays voisin du nôtre, différent par les mesures diverses prises, supprimées et bientôt rétablies, si bien qu'en Allemagne plus qu'ailleurs on pouvait juger de l'avantage de l'un et l'autre système. Les faits invoqués par le professeur Wolff montrent assez la nécessité de maintenir les maisons dans l'Empire.

Rapport du Dr Le Pileur. — Avec le Dr Le Pileur, nous trouvons une méthode nouvelle d'envisager la question et, s'il est vrai que les deux rapporteurs précédents ont différé dans l'emploi des documents, le

premier en rappelant la statistique française vieillote et erronée, le second préférant citer des faits plus récents et relatifs à sa patrie, aucun d'eux cependant n'avait songé à un argument d'extrême importance : l'âge où les femmes contractent le plus souvent la syphilis. D'après les observations de l'éminent médecin de Saint-Lazare, recueillies dans son service, il résulte que, du 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin 1899, sur 1963 soignées, 1011 étaient syphilitiques et 925 atteintes d'autres affections vénériennes. Sur ces 1011 syphilitiques, 718 ont pu donner des renseignements sur l'âge où elles furent contaminées et l'âge auquel elles se sont prostituées.

46	filles ont été	contaminées	de 12 à 15 ans.
452	—	—	16 à 20 —
143	—	—	21 à 25 —
48	—	—	26 à 30 —
17	—	—	31 à 35 —
10	—	—	36 à 40 —
2	—	—	à 50 —

C'est donc vers 18 ans que la contamination est la plus fréquente. Quant à l'âge où ces femmes se sont prostituées, voici ce qui résulte de leurs propres aveux :

62	filles se sont	prostituées	de 13 à 15 ans.
457	—	—	16 à 20 —
123	—	—	21 à 25 —
46	—	—	26 à 30 —

17	filles se sont prostituées	de	31 à 35 ans
11	—	—	36 à 40 —
2	—	—	à 50 —

Donc, seconde constatation ; c'est entre 17 et 18 ans que les femmes se prostituent le plus souvent. Mais ce n'est pas tout ; le dépouillement de ces 718 observations montre en outre que 68 pour 100 des femmes ont été contaminées l'année même où elles se sont prostituées et que 14 pour 100 se sont prostituées l'année suivante. D'autres tableaux montrent en outre que la défloraison a lieu généralement de 15 à 16 ans, c'est-à-dire avant l'entrée dans la carrière du vice. D'où l'on peut déduire finalement cette loi (1) : « Le fait de se prostituer, et non pas d'être inscrite sur les contrôles de la police, a pour conséquence la vérole 91 fois sur 100 femmes prostituées. »

En outre, il résulte d'autres observations préliminaires que sur les 1011 syphilitiques entrées dans le service, 829 étaient insoumises et que, sur ces 829, le tiers, ou plus exactement 209 seulement, avaient été plus ou moins soignées bien que, sur le nombre total, la plus grande majorité savait lire et écrire et par conséquent était peu excusable d'une semblable négligence.

Voici maintenant le tableau comparatif établissant la morbidité relative de diverses prostituées :

(1) P. 52 du rapport.

	Vénériennes	Syphilitiques
Insoumises n'ayant pas changé de situation	756	580
Insoumises devenues filles soumises.	115	249
Filles soumises isolées	60	142
Filles de maisons	21	40

D'autres tableaux montrent que ces filles soumises contractent la syphilis le plus souvent à 18 ans, comme pour la généralité des prostituées, et que 74 pour 100 la contractent avant d'être inscrites, ce qui ne prouve pas du reste, comme on pourrait le penser, que le fait d'être contaminée est une raison suffisante pour la délivrance de l'inscription. L'énumération vraiment féconde du Dr Le Pileur comporte des chiffres groupés en tableaux montrant :

1° Que sur 100 filles syphilitiques, 15 présentent l'accident initial, alors que sur le même nombre de clandestines il y en a 33, plus du double, atteintes de chancre ;

2° Que 62 pour 300 filles soumises entrant à l'hôpital sont atteintes depuis moins de deux ans, le reste depuis un temps variable, que, en outre, sur cent filles syphilitiques, 26 ont déjà reçu des soins, le plus souvent d'une façon sérieuse, avant leur inscription et que 24 n'ont jamais été soignées.

En ce qui concerne particulièrement les filles de maisons, sur une moyenne de 550 qui représente depuis dix ans le nombre des pensionnaires, il y en a environ 40 qui sont actuellement envoyées en trai-

tement à Saint-Lazare, soit 8 en moyenne dans chaque service. Mais, parmi les isolées, au lieu de cette proportion de 7 p. 100 relative aux maisons, nous comptons 30 p. 100 sur les 1500 qu'on arrête annuellement.

La fille de maisons est infectée avant son inscription dans la proportion de 82 p. 100, l'isolée dans celle de 73 0/0, soit une différence de 9 p. 100; ce qui représente un contingent de 9 p. 100 de plus pour les isolées.

De plus ce qui montre que les femmes de maisons sont moins dangereuses, c'est qu'ayant commencé jeunes dans le métier et après 5 ans de contamination s'étant généralement bien soignées on trouve de celles-là au moins 5 sur 40 qui sont inoffensives, sans compter que les soins antérieurs sont également plus rigoureux pour les filles de maisons. Ainsi sur 100 insoumises syphilitiques, 75 n'ont jamais reçu de soins avant leur entrée à Saint-Lazare; sur 100 isolées également syphilitiques, 25 sont dans le même cas, tandis que pour le même nombre de filles de maisons, il n'y a que 12 ou 15, encore sont-elles dans les premiers jours de leur infection.

Ceci s'explique aisément si l'on songe que ces filles sont visitées plus souvent et qu'elles ne peuvent se soustraire aux visites, tandis que, sur 391 isolées syphilitiques, 102 seulement furent arrêtées au Dispensaire, le reste sur la voie publique ou à leur

domicile. En outre les premières, chaque fois qu'elles veulent rentrer en maisons après radiation, sont infiniment mieux soignées.

Si l'on songe que les faits rapportés par le Dr Le Pileur et observés dans son service sont absolument analogues à ceux des autres services de Saint-Lazare, on peut en conclure, par l'histoire médicale de cet établissement, que les pensionnaires des tolérances sont supérieures aux autres prostituées au point de vue sanitaire et la dernière conclusion du rapport si documenté est celle-ci : « Les filles des maisons de tolérance sont moins que toutes les autres prostituées exposées aux maladies vénériennes différentes de la syphilis et n'en sont atteintes en tout cas que dans une proportion infiniment moindre (1). »

Dans les renseignements supplémentaires relatifs à la menstruation, aux causes et aux auteurs de la défloraison, à la profession des prostituées, tous documents sur lesquels nous n'insisterons pas, ainsi que sur les courbes instructives qui en sont comme le corollaire, le Dr Le Pileur a montré certainement non moins d'érudition et d'autorité que ses partenaires et du reste personne ne semblait plus indiqué pour présenter à la conférence l'état des maisons en France.

Pour nous résumer, nous dirons que cette question

(1) P. 76 du rapport

des maisons de prostitution a donné lieu à trois rapports conçus d'après une idée légèrement différente et qu'un seul a cherché à établir l'infériorité sanitaire des prostituées pensionnaires. Ce rapport du Dr Hoeffel, à notre avis, s'il constitue la synthèse bien ordonnée des différentes recherches des auteurs depuis les antiques et surannées données de Parent, Lecour, etc., n'apporte aucun fait nouveau dans la discussion ; de plus, le souci pour un docteur allemand de remuer toutes ces cendres du passé, de mettre au jour ces vénérables statistiques d'un pays qui n'est pas le sien marquent un peu à notre avis l'idée bien arrêtée de ne pas faire de concession à la cause du maintien des maisons. Bien différente, la façon de procéder de son compatriote, puisque le Professeur Wolff, sans faire l'évocation du passé, se borne à rechercher dans une ère récente les arguments qui abondent dans l'histoire hygiénique de son pays. De même le Docteur Le Pileur n'invoque que des événements de source encore plus récente et peut apporter dans le débat des preuves non moins solides.

Ainsi donc il semble que la question du maintien des maisons, combattue par les uns, défendue par les autres, ait fait un pas définitif avec le mémorable engagement auquel elle donna lieu dans la conférence internationale de Bruxelles en 1899 et que ses partisans ont trouvé là un succès que les événements ultérieurs ne tarderont pas à justifier.

V. — ETAT SANITAIRE ACTUEL DES FILLES DE MAISONS

Statistiques récentes. — Réponses à quelques arguments. — Situation matérielle des filles de maisons. — Moyens propres à améliorer l'hygiène des maisons.

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment, chiffres en main, le Dr Le Pileur montrait, d'après les observations prises à Saint-Lazare, que l'état sanitaire des filles de maisons, de beaucoup supérieur à celui des insoumises, l'était également par rapport à celui des filles en carte, ce qui lui faisait conclure énergiquement au maintien absolu de ces maisons. Maintenant puisque nous allons envisager les résultats connus sur ce sujet depuis ces dernières années, exactement depuis 1899, car jusqu'ici nous avons étudié les résultats acquis jusqu'à cette époque, nous commencerons cet examen de chiffres récents par ceux concernant Paris et en particulier par les observations du Dispensaire. Le Dr Butte a dressé à ce sujet les statistiques suivantes :

Filles isolées (1)

Années	Nombre des isolées inscrites au 1er janvier	Nombre des syphilitiques pour 100
1899.....	5.539	4.7
1900.....	5.690	3.7
1901.....	5.718	5
1902.....	5.925	4

L'amélioration est évidente, mais elle est encore plus flagrante pour les filles de maisons, comme le montre la statistique suivante :

Filles de maisons (2)

Années	Nombre des filles de maisons au 1er janvier de chaque année	Nombre des cas de syphilis constatés chaque année	Syphilitiques p. 100
1899	479	14	2.92
1900	490	23	4.71
1901	504	8	1.58
1902	429	1	0.23

En particulier pour l'an dernier, 1903, c'est encore au Dr Butte que nous devons les renseignements sur les opérations du Dispensaire (3).

En 1903, il y avait 6257 femmes isolées qui sont venues 63.307 fois à leurs visites de quinzaine. Parmi elles, on a constaté 62 cas de syphilis et 136 cas d'autres affections vénériennes.

Les femmes de maisons, au nombre de 382, au

(1) *Annales de thérapeutique dermatologique et syphiligraphique*. 20 décembre 1903, tome III, n° 24, pp. 555-557.

(2) *Annales de thérap. dermat. et syphiligr.*, mai 1903.

(3) Lettre du Dr Butte, adressée à nous le 29 mars 1904.

1er janvier ont subi 24.629 visites dans le cours desquelles on n'a constaté aucun cas de syphilis et 8 cas d'autres affections vénériennes non syphilitiques. Jamais état ne fut plus satisfaisant à Paris pour peu qu'on consulte les chiffres précédents et surtout ceux du même auteur au chapitre III.

En ce qui concerne la province, nous citerons les quelques statistiques que nous avons pu réunir, mais comme, dans bien des villes, il n'existe pas de services spéciaux pour le relevé des documents, nous ne pourrons pas nous étendre longuement sur ce sujet.

Lyon. — Les chiffres suivants rapportés par le Dr Bourges (1) lui ont été communiqués par MM. Carry et Jeard, de Lyon ; ils concernent des soldats :

On a relevé	1 cas	d'affection vénér.	chez	10 filles de maisons
—	1 cas	—	—	32 isolées.
—	30 cas	—	—	100 clandestines.

L'auteur n'indique pas la nature de l'affection vénérienne en question : mais, malgré l'apparence de la morbidité plus grande des filles de maisons, il est loin de se déclarer partisan de la prostitution clandestine car, dit-il, « les maisons de rendez-vous, alimentées par elles, tendent de plus en plus à remplacer la maison de tolérance. C'est là que réside le principal danger de la disparition des maisons publiques (2). »

(1) Rapport au Xe Congrès international d'hygiène et de démographie. Paris, août 1900.

(2) *Op. cit.*, p. 7 du rapport.

Marseille. — Le tableau suivant, concernant la ville de Marseille, a été relevé spécialement pour nous grâce à la bienveillance de M. le Dr H. Mireur (1). Il relate les observations prises au cours de 104 visites annuelles :

Années	Effectif des femmes de Maisons (Moyenne)	Syphilis prim.	Syphilis second.	Chancre simple	Autres affections.
1900	95	6	5	6	8
1901	90	10	3	11	»
1902	89	3	3	8	4

Si l'état sanitaire des filles de maisons à Marseille est moins bon qu'à Paris, cela tient sans doute à leur clientèle différente (marins, étrangers, etc.).

Nancy. — Le docteur Vigneron, dans sa thèse sur la prostitution clandestine à Nancy, relate le résultat d'observations prises à la consultation de l'hôpital de cette ville en 1901, et d'après lesquelles est indiquée la source de la contagion syphilitique (3) :

Bonnes de café	37
Ouvrières en chambre	22
Coureuses	21
Maisons de tolérance	17
Femmes en carte	14

Il résulte, d'après ses chiffres, que les coureuses constituent les clandestines vivant spécialement de la prostitution, c'est-à-dire filles insoumises, mais n'y a-t-il pas eu confusion entre ces dernières et les fem-

(1) Lettre personnelle du Dr Mireur en date du 21 juin 1904.
(2) Vigneron. Thèse de Nancy, 1902, pp. 59-61.

mes en carte. En tout cas, d'après l'auteur et sa statistique, on peut croire que, dans cette ville, les maisons n'offrent pas plus de sécurité que les femmes en carte, mais sûrement beaucoup plus que les servantes d'auberge, les ouvrières et autres clandestines.

Lille. — Le docteur Patoir a établi une statistique indiquant les divers appoints donnés par la prostitution de différentes femmes en cette ville (1). De juin à août 1901, il est entré à Saint-Côme, le service spécialement affecté aux maladies vénériennes, 70 femmes dont :

47 clandestines.
21 isolées.
2 filles de maisons.

Ainsi, sur les 110 femmes qui, pendant cette période, ont pu faire un stage plus ou moins long dans les maisons de prostitution de Lille, deux seulement ont été malades et elles viennent de la même maison de la rue du Frénelet.

Saint-Denis. — Grâce à l'obligeance de M. le médecin-major Tricot, nous pouvons enregistrer les renseignements suivants qu'a bien voulu relever pour nous notre ami le docteur Moreau (2), concernant 16 soldats du Fort de l'Est, et qui ont pu donner sur l'origine de leur syphilis les renseignements suivants :

(1) *Echo médical du Nord*, n° du 7 septembre 1902, p. 424.
(2) Lettre personnelle du Dr Moreau, en date du 13 juin 1904.

Contagions provenant de l'estaminet X.....	5
Contagions provenant de pays autres que St-Denis.	5
Contagions d'origine inconnue..	5
Contagion par filles de maisons de tolérance.....	1

Nous regrettons sincèrement de n'avoir pu, pour ces dernières années, nous procurer de plus nombreuses statistiques, car nous ne doutons pas que les chiffres émanant de villes de province de France, ou des statistiques de l'armée n'auraient pas manqué de corroborer l'idée sincère que nous avons de la prostitution cloîtrée à l'époque actuelle. En notre pays, du reste, il est probable que jamais le niveau sanitaire dans les maisons de tolérance n'a été inférieur à celui des autres catégories de prostituées. Nous avons vu dans un précédent chapitre le peu de crédit que l'on doit accorder aux premières observations des auteurs qui confondaient volontiers des affections différentes, les considérant comme les modalités variables d'une même maladie. Bien que ce sujet d'erreur écorne pas mal la fameuse statistique séculaire française et étrangère qu'invoquent à l'envi les partisans de la fermeture des maisons et de l'abolition de la réglementation en général, la plupart des auteurs qui les premiers se signalèrent dans des travaux sur la prostitution dans ses rapports avec les maladies vénériennes ont donné comme motif de la morbidité plus grande des filles de maisons la difficulté pour elles de choisir leurs clients; c'est dans

ce sens qu'est conçu le fameux passage de Parent-Duchatelet (1), dont les assertions à ce sujet ont été reprises par Carlier (2), par Lecour en 1872-77 (3), par Mauriac en 1877 (4). Nous ne croyons pas personnellement que, pas plus au temps où ces auteurs affirmaient un tel principe que de nos jours, les femmes en carte aient jamais songé à faire une sélection et que celles qui seraient en mesure de le faire puissent baser leur choix sur des considérations hygiéniques. Pour affirmer semblable chose, il faut presque ignorer que la prostituée est avant tout la marchande de sa pauvre chair à plaisir, et que le plus offrant n'est pas toujours le plus sain. En outre, si l'on admet que telle courtisane, dans une phase de prospérité, puisse éconduire des soupirants passagers, quitte à se donner pour son plaisir propre à l'élu de son choix, nul n'ignore que le privilégié en question appartient presque toujours à la caste spéciale de ceux qui ne craignent pas de vivre de la prostitution d'une femme et que le peu scrupuleux personnage qui se soucie si peu des conventions sociales peut très bien n'être pas plus propre au physique qu'au moral, appartenant du reste à un monde où l'ignorance en matière d'hygiène est la plus ré-

(1) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, 3e édit., tome I, p. 681.
(2) *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, tome XXXVI, p. 305.
(3) La Prostitution à Paris et à Londres, 1re et 3e édit., p. 131.
(4) Leçons sur la syphilis, t. I, p. 177.

pandue. S'il en est ainsi pour la femme en carte à l'époque où ses avantages physiques lui permettent d'espérer d'en vivre que sera-ce quand, usée, fletrie et décrépite, elle ira elle-même solliciteuse à la recherche du client; la vieillesse et le besoin lui interdiront désormais toute exigence. Ces phases dans l'existence d'une prostituée se reproduisent du reste journellement et, à ce sujet, voici ce qu'écrit fort spirituellement le docteur Teutsch (1).

« Les abolitionnistes prétendent que les prostituées libres sont plus saines que les recluses parce qu'elles choisissent leurs clients. Il est possible qu'elles choisissent les hommes qui les fréquentent l'après-midi, car le travail d'après-midi est un travail d'extra, mais la vraie bataille se livre la nuit. Dans les rues, c'est l'allumage ou le raccolage ; dans les cafés, un branle-bas ininterrompu de neuf heures du soir à deux heures du matin. Sans se lasser, elles traînent leurs jupes, leurs œillades quêteuses de table en table, du rez-de-chaussée au premier étage des cafés et des brasseries, font un tour aux terrasses et dans la rue, et recommencent ; arrogantes à neuf heures, inquiètes et souples à minuit, humbles après une heure du matin, elles ne choisissent finalement plus du tout et prennent n'importe qui voudra les accompagner (2). »

(1) Morale de l'instinct sexuel. Paris, 1902.
(2) Dr Robert Teutsch., *op. cit.*, p. 6.

D'autre part, d'après Parent-Duchatelet, la fille de maisons, sous peine des plus mauvais traitements, devrait recevoir n'importe quel client, « fût-il couvert des plus dégoûtants ulcères ; ce tableau est-il exagéré à dessein, ou rapporte-t-il des faits de cette époque? Dans tous les cas, ce qui a pu être vrai au temps où écrivait Parent est tout à fait impossible à croire de nos jours. La fille et surtout la tenancière d'une maison quelconque sont assez soucieuses de leur santé pour craindre, la première son envoi dans quelque hôpital, la seconde des ennuis avec l'administration, et les dames de maisons indifférentes à la moralité, à la situation pécuniaire ou intellectuelle de leurs pensionnaires, sont cependant fort soucieuses de l'état physique de leurs pensionnaires, tant il est vrai que les malheureuses sont trop souvent considérées comme une chose, une denrée qui perdrait à ne pas demeurer intacte.

Enfin il est une objection que font souvent les abolitionnistes. En France, dit-on, la maison de tolérance est plus saine que la prostitution des filles en carte ; mais à l'étranger il n'en est plus de même et l'on cite les chiffres de Nikolsky et Stoukowenoff, de Sperck, de Wyslouckx, de Wwiedensky et Giedroye, de Troïnitsky pour la Russie, du Docteur Yseux et du Dr Moeller pour la Belgique, du Dr Monnier d'Utrecht, de Van Swinderen de Gröningue, de van Schnerbech de la Haye pour la Hollande, de Bergh pour

le Danemark, du Dr Butarèsco pour la Roumanie, ainsi que du professeur Petrini de Galatz (Bucarest) enfin « toute une avalanche énorme de chiffres, de faits, de documents authentiques venus du Ponant et du Levant, écrasant de sa masse cette forme sélectionnée de la réglementation, la maison (1). »

On pourrait objecter à ces faits qu'au Japon, par exemple, les filles de maisons, qui sont légion du reste, présentent de grandes garanties, mais sans aller si loin pour rechercher des faits, bornons-nous à constater celui-ci qui est heureusement consolant pour nous, c'est qu'à Paris les statistiques les plus récentes de Saint-Lazare et du Dispensaire, les autres de source officielle ou non montrent dans la capitale, la banlieue et la province, un état satisfaisant de la prostitution des maisons qui mérite plus que jamais l'appellation du Docteur Fiaux : « *forme sélectée* » de la réglementation.

C'est que la maison de tolérance a bien des motifs pour être plus saine et nous allons décrire maintenant les mesures qui lui donnent cette sécurité qu'on voudrait contester. C'est d'abord le nombre des visites qui est double, s'il faut s'en tenir au chiffre théorique, mais en réalité plus que triple si l'on songe que les isolées ont la facilité d'éluder assez commodément les visites qui pourraient les gêner, quand leur état

(1) Fiaux, la Prostitution cloîtrée, p. 104.

devient inquiétant ; aussi changent-elles subreptice ment de quartier et trouvent-elles dans une fugue habile la sécurité pour elles, mais non pour autrui, car de la sorte elles peuvent multiplier les contagions dans leur entourage. Disons cependant, pour être exact, que, depuis ces dernières années, leur état est moins alarmant à cause de la surveillance plus étroite qui s'exerce sur elles, car jamais on n'a aussi bien compris qu'à l'époque actuelle les bienfaits d'une sage réglementation. En outre, par le fait que les pensionnaires des tolérances sont plus souvent visitées, elles peuvent être écartées de la circulation à un moment plus proche de leur contagion, si bien qu'elles présentent encore sur les isolées cet avantage de pouvoir moins contaminer leurs clients. Si donc les statistiques indiquent un chiffre parfois relativement élevé de filles en maisons malades, cela prouve d'abord que les chiffres datent d'une époque où les mesures de coercition sont appliquées avec une plus grande rigueur. Du reste, « mieux que les statistiques, le bon sens indique que plus on fait de visites, plus on a l'occasion de trouver de malades », dit le Dr Commenge, et c'est dans le même ordre d'idées que le professeur Fournier a émis l'argument dit « du bon sens » qui reçut un accueil si favorable à la conférence de Bruxelles 1899 (1) :

(1) Dr Fournier. De l'abolitionnisme, p. 38. Extrait du *Bulletin médical* des 13 et 20 août 1902.

« Une fille affectée de plaques muqueuses est internée aujourd'hui à Saint-Lazare, je suppose. Qu'y fera-t-elle ce soir et cette nuit? — Elle y dormira inoffensive. Qu'eût-elle fait ce soir ou cette nuit si elle eût été libre? — Elle eût sûrement transmis la syphilis à un ou plusieurs hommes. »

L'on se rappelle peut-être la significative observation du Dr Butte, au Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie tenu à Paris au mois d'août 1889, montrant l'histoire d'une fille de maisons internée à maintes reprises en un court laps de temps et reprenant le chemin de Saint-Lazare dès l'apparition du moindre accident.

Du reste, si l'on veut bien se rappeler les diverses propositions du Dr Le Pileur, on peut résumer l'histoire de la prostituée ainsi : « défiorée à 16 ans, syphilisée à 18 et prostituée à 20 ans. » Or, la femme de maisons est en général âgée, elle a parcouru maintes étapes de la carrière du vice avec des alternatives diverses; les débuts lui ont parfois souri; jeune et adulée et surtout insouciante, elle s'est abandonnée aux tourbillons d'une existence mouvementée et plus tard, un peu flétrie, usée et dépourvue des avantages qui lui assuraient sinon le luxe, tout au moins des ressources suffisantes à son entretien, elle vient s'affaler sur la banquette de l'estaminet, après avoir passé par les divans du salon. Si bien que la vieille fille de maisons, qui est fréquentée par des matelots,

des soldats, des clients enfin dont la moralité n'est pas toujours bien supérieure à la sienne et qui ne viennent chercher à la maison close que l'assouvissement d'un désir de brute, a depuis longtemps déjà doublé le cap de la vérole. Dans les tolérances plus riches, la pensionnaire est plus jeune, par contre elle a à sa disposition des moyens plus perfectionnés pour tout ce qui concerne l'hygiène corporelle et la propreté intime. Du reste, ces femmes sont néanmoins beaucoup plus à redouter que les secondes parce que, beaucoup plus jeunes, quand elles ont été une seule fois arrêtées à la visite, elles deviennent absolument timorées au point de consulter un médecin particulier pour la moindre affection insignifiante.

Enfin si l'on compare l'existence de la fille de maisons et celle de l'isolée on trouve des différences notables. Tandis que la seconde, sans cesse obligée de pourvoir aux dépenses nombreuses qu'elle a sans cesse (car elle affiche pour arriver à plus de succès un appareil pompeux de toilettes, voitures pour le moindre prétexte, nourriture, etc..., sans être moins exploitée par les fournisseurs de son quartier que la pensionnaire par la tenancière), est obligée de raccoler jusqu'à des heures fort avancées de la nuit, vivant au jour le jour, tantôt dans le plus parfait dénûment, tantôt dans une opulence momentanée, tandis qu'enfin elle mène cette vie décousue, sa congénère, la fille de maisons, est plus oisive, mange,

dort à des heures fixes, peut toujours s'assurer d'une propreté absolue dont, au demeurant, elle acquiert l'habitude à la maison close.

C'est pourquoi lorsque la pensionnaire n'a pas sa santé compromise par les maladies, son état physique est en général assez bon et quand la saison d'hiver arrive, il n'est pas rare que la fille isolée réintègre le salon ou l'estaminet, en attendant une période plus clémente et plus propice à son métier.

Certains auteurs ont fait souvent le noir tableau de la maison aux volets clos, dans une rue étroite, sombre et déserte, de ses habitantes vivant sans air et sans lumière dans l'atmosphère âcre de tabagie, mêlée à des relents de parfums, d'alcool et de chair moite; en réalité il existe encore quelques-unes de ces anciennes tolérances, mais ce n'est pas la généralité; à Paris, aussi bien qu'ailleurs, les maisons n'ont de closes que le nom et ne le cèdent en rien à la plupart des autres habitations au point de vue du confort et de l'hygiène.

L'on aura beau s'écrier : il faut détruire l'institution, *delenda sunt fornices*, mais par quoi les remplacera-t-on? Autant dire de suite il faut détruire la prostitution. Il est probable que l'on n'aurait pas plus de chance de réussir dans un si chimérique projet qu'au temps où le saint Roi Louis IX rétablissait à regret les bordeaux et clapiers dans le Royaume, car : « la prostitution existe et existera toujours dans les

grandes villes parce qu'il y a des hommes qui sont portés à la luxure comme d'autres ont la passion du jeu et parce que la prostitution, cloaque impur s'offrant à étancher les soifs du vice, est, comme la mendicité, une industrie et une ressource contre la faim, on pourrait même dire contre le déshonneur, car à quels excès ne peut pas se livrer un individu privé de toute autre ressource et qui voit son existence compromise (1). »

Dans le même sens, le professeur Wolff s'écrie (2) : « Pour ma part, je me vois malheureusement forcé de reconnaître, avec un grand nombre de mes collègues que la prostitution est un fait historique accompli et qu'aucune mesure, quelque douce ou quelque énergique qu'elle soit, n'est venue et ne viendra supprimer, et de reconnaître à l'Etat le droit et le devoir de prendre les mesures nécessaires pour la surveiller. »

Ainsi donc, sans chercher à supprimer les maisons de tolérance, il faut au contraire les multiplier au détriment des autres modes de prostitution et les assainir. Leur multiplication serait déjà une cause d'amélioration, car le surmenage des recluses les expose à plus de chances de contagion ; ainsi une statistique du docteur Butte montre que si le niveau de la vertu reste le même après les expositions universelles, le niveau physique baisse sensiblement;

(1) Parent-Duchatelet, *op. cit.*, 3e édit., tome II, p. 333.
(2) Rapport sur la 3e quest. à la C. I. B. 1899.

c'est également l'avis du Dr Mauriac que nous avons aussi mentionné au cours du chapitre III. D'après les calculs approximatifs et très ingénieux de Dugniolle (1), il résulterait que, pour 6.000 habitants d'une cité populeuse, il suffit de deux maisons composées chacune de six filles et qu'une garnison de deux mille hommes exigerait au plus 4 maisons composées également de 6 filles chacune. Dans les maisons de tolérance actuelles, le minimum est en général de six filles et le maximum de 12; il serait préférable à notre avis d'établir, toutes choses égales d'ailleurs, deux maisons à 6 pensionnaires plutôt qu'une à 12 pour la facilité des soins matériels.

Une mesure préconisée depuis longtemps consiste dans la multiplication des visites. Ricord (2) demandait une visite tous les 3 jours, Ratier (3) tous les quatre jours, Sandouville (4) également tous les 4 jours, Dr Teutsch (5), trois fois par semaine.

A notre avis, une visite bi-hebdomadaire, faite par exemple le mardi et le samedi, suffirait à assurer une sécurité suffisante.

En outre, on devrait préconiser l'emploi des appareils les plus perfectionnés pour les soins intimes de la toilette, car leur usage n'est répandu que dans

(1) Cité par Charles Davila. Thèse de Paris, 1853, p. 14.
(2) Traité des maladies vénériennes, p. 540.
(3) *Annales d'hygiène et de médecine légale.* 1re série, tome XVI, 1836, p. 21 du Mémoire.
(4) *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1851, tome XLVI p., 73.
(5) Morale de l'instinct sexuel p., 31.

les tolérances de premier ordre. Les lotions antiseptiques dont la formule serait fixée par le médecin présidant aux visites sanitaires ne sauraient qu'être efficaces à prévenir maintes affections d'ordre secondaire, voire même la syphilis.

Mais surtout ce qui serait à souhaiter, c'est l'examen des hommes qui apportent aussi souvent, nous dirions même volontiers plus souvent la vérole au lupanar qu'ils ne l'emportent. Cet examen pourrait être pratiqué avec la plus grande discrétion par la tenancière même de l'établissement, à la rigueur la sous-maîtresse, après avoir reçu du médecin quelques notions les plus élémentaires à ce sujet.

Enfin, quoi qu'en disent les abolitionnistes, la suppression de la vente d'alcools et de boissons diverses dans les maisons de tolérance ne saurait entraîner la faillite de celles-ci, car les maisons de passe, où, seuls, les clients privilégiés consomment parfois du champagne, ne manquent pas de visiteurs assidus et les maîtresses de ces maisons trouvent, malgré la vente absolument minime des liqueurs, le moyen de réaliser de gros bénéfices cependant.

Enfin il est un grand nombre de procédés qu'on ne saurait assez proposer et surtout appliquer; mais il semble qu'avec les mesures précitées on rendrait les lupanars de plus en plus propres à assurer à leurs clients la sécurité qui n'enlève rien aux charmes de la débauche elle-même.

VI. — UTILITÉ SOCIALE DES MAISONS DE PROSTITUTION

Les maisons et la morale publique. — Objections des abolitionnistes. — Desiderata.

Jusqu'ici nous n'avons considéré dans l'institution des maisons publiques de prostitution que le rôle qu'elles jouent vis-à-vis de la santé et de l'hygiène, en comparant leur état sanitaire à celui des autres catégories de prostituées. De la constatation de leur utilité incontestable au point de vue de la prophylaxie des maladies vénériennes, nous avons conclu que, par ce fait, elles avaient déjà droit de subsister, mais outre ce premier point de vue les maisons offrent de sérieux avantages d'ordre social.

De tout temps la prostitution a été considérée, avec ses désordres de toute nature, avec ses inconvénients multiples, comme une fange impure dont les lupanars seraient le cloaque, c'est-à-dire l'endroit où se déversent le trop plein de la luxure et l'excès des vices, comme dans un égout les immondices s'amoncellent

pour être emportés au loin. La célèbre comparaison de saint Augustin (1) conçue dans ce sens a été employée maintes fois depuis, et Parent-Duchatelet, qui était aussi compétent dans l'art d'assainir les villes par une canalisation bien comprise que dans celui d'épurer la société au propre et au figuré par l'institution de la réglementation sévère des prostituées, n'a pas manqué de la remettre en honneur. C'est cette considération du rôle moralisateur des lieux de prostitution qui les avait rendus si en vogue et si nombreux dans l'antiquité et avait valu au premier instigateur légal de ces repaires de la débauche rien moins que le titre de bienfaiteur du genre humain.

L'histoire est encore là pour nous montrer qu'avec la suppression des maisons on a dû registrer la constatation des scandales et désordres moraux, en même temps qu'une répercussion des plus fâcheuses sur la santé des gens à différentes périodes où l'on fit le triste essai de cette abolition. Ainsi le professeur Wolff nous apprend que « les maisons furent fermées à Leipzig en 1889; le résultat fut déplorable, surtout au point de vue moral (2) ». Dans notre pays, des phénomènes semblables signalèrent les essais de saint Louis et de Louis XIV.

Donc, « puisqu'on ne peut détruire la prostitution,

(1) *De ordine*, livre II, chapitre 12.
(2) Rapport à la C. I. B., p. 29.

écrit le comte de Chassenom (1), tirons au devant d'elle un rideau, car il n'est pas de contagion morale plus active que celle qui agit par le sens de la vue. Il n'est pas de spectacle dont la suppression soit plus impérieusement réclamée pour le bien de la morale, aussi bien que pour l'honneur respectif des deux sexes ». De même la plupart des gens à notre époque se sont rangés à cet avis que, « pour des motifs de haute utilité sociale, motifs tirés de l'état actuel de nos mœurs, lequel rend si difficiles les mariages à l'âge où ils devraient se faire, c'est-à-dire avant 25 ans, on est réduit à tolérer les maisons publiques (2) ».

Mais les abolitionnistes ne le pensent pas ainsi et ils font pleuvoir sur la voûte de l'édifice la grêle de leurs griefs sans nombre.

Les maisons de tolérance d'après eux constituent par elles-mêmes un objet de scandale et de honte dans une ville avec leur façade significative, leur numéro aux dimensions énormes, leurs fenêtres à rideaux et leurs volets cadenassés et la réclame éhontée que les tenanciers ne craignent pas de faire. En somme les reproches ainsi formulés ne manquent pas de bonne foi, mais il faut vraiment n'avoir jamais assisté au spectacle de ce qui se passe dans les grandes villes pour jeter ainsi l'anathème sur les

(1) Cité par Davila. Thèse de Paris, 1853, p. 29.
(2) H. Monod, *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publiques*, tome VII, fas.XLI, p. 524.

repaires de la débauche. Partout la corruption s'y montre librement; dans la rue, dès la tombée du jour, la courtisane va et vient interpellant ceux qu'elle rencontre quand l'œillade ou le geste équivoque n'a pas de succès; derrière les vitraux des brasseries, les glaces des cafés luxueux et des restaurants de nuit circule toute une foule composée surtout de libertines, de filles, de proxénètes qu'on retrouve dans les promenoirs des *music-halls* et des cafés concerts pour applaudir le couplet grivois que la chanteuse souligne d'un geste canaille. Des chapitres entiers nous décrivent en certains ouvrages les excès, les désordres qui ont pour théâtre les maisons de tolérance, mais là au moins le vice évolue à l'écart, dans l'ombre et le mystère, tandis que les faits journaliers, dans les fastes d'une ville comme Paris, comportent toujours quelque affaire de mœurs, quelque scandale plus ou moins retentissant qui montrent bien que ce n'est pas toujours au lupanar que l'on va chercher des satisfactions épicées et des spectacles lascifs. Sans insister d'avantage, nous ne pouvons cependant omettre quelques considérations sur les inconvénients de la prostitution clandestine et de celle des isolées. La première s'insinue partout depuis les taudis et les mansardes jusqu'aux hôtels particuliers où elle trône endiamantée et ridiculement anoblie. L'effet le plus désastreux d'une telle licence est la contagion morale, qui est funeste surtout dans les

milieux laborieux où elle tend à inciter au désœuvrement et annihile les volontés par l'appât du lucre. La prostitution des isolées, elle, est non seulement dangereuse au figuré, mais surtout matériellement, car elle recrute des auxiliaires dans un monde de voleurs et d'assassins.

Du reste la prostituée isolée est volontiers voleuse; très souvent la prostitution n'est qu'un prétexte pour une profession plus lucrative et qui a eu récemment les honneurs d'une interpellation spéciale, tant elle s'était vulgarisée. A la maison de tolérance, rien de cela, pas de coups de couteau ou de matraque, pas d'*entolage*. En ce qui concerne les vices hors nature, ils se répandent également plus volontiers parmi les isolées non surveillées sous ce rapport que chez les femmes de maisons.

Les abolitionnistes reprochent encore, et ils ont en partie raison, les atteintes à la liberté, à la pudeur même des femmes des maisons. Sans doute, il se passe trop fréquemment d'odieux marchandages de la part des tenancières vis-à-vis de leurs filles; les dépenses inutiles auxquelles on les pousse, les amendes sous un prétexte quelconque constituent des abus, peu en rapport avec l'esprit moderne. Notons qu'à ce sujet les autres prostituées n'échappent pas non plus à une exploitation systématique de la part des logeurs, des lingères et commerçants dans le quartier où elles habitent.

Cependant la fille de maisons n'est pas la première à se plaindre des abus commis envers elle, car sa mentalité en général est assez spéciale. S'offrant de son plein gré au premier venu, avec l'aide ou non d'un souteneur, la prostituée en général exerce sans dégoût sa profession lamentable. Ses principales aspirations sont des plus matérielles : boire, manger, fumer; enfin l'oisiveté la plus complète lui sied et il suffit de consulter les statistiques de Parent-Duchatelet, qui montrent que la paresse est un des principaux mobiles qui poussent les femmes à la prostitution. Dans ces conditions, les femmes acceptent sans trop se plaindre les sévices d'une tenancière, d'un souteneur ou de toute autre autre personne, les considérant comme les inconvénients inévitables du métier.

Quant à l'esclavage des filles de maisons invoqué par les abolitionnistes, il n'existe pas, puisque la pensionnaire d'une tolérance a droit à une sortie hebdomadaire et n'est pas moins privilégiée sous ce rapport qu'une servante de maison bourgeoise.

L'internement en cas de maladie a également fait l'objet de maintes désapprobations. Et pourtant la femme qui fait commerce de son corps ne saurait trouver injuste qu'on vérifie l'état de celui-ci et elle ne diffère pas du tout non plus de ceux qui sont assujettis aux mêmes lois; du reste, on sait qu'autrefois les prostituées de toute catégorie payaient bel et bien

patente. Cet internement dans les hôpitaux ne constitue pas une punition ni une rigueur, c'est une mesure qui sert l'intérêt de la malade avant tout. Du reste, on a beaucoup écrit sur les hôpitaux-prisons, comme Saint-Lazare, dont la façade sinistre n'a rien de riant sans doute, mais dont le régime en somme ne diffère guère de celui des autres hôpitaux.

Seulement il n'en est pas moins vrai qu'on ne saurait trop chercher à améliorer la situation morale, aussi bien que matérielle des filles de maisons. Notamment il serait bon que chaque fille fût munie à son entrée d'un livret particulier lui permettant d'établir sa comptabilité personnelle, afin de pouvoir vérifier avec le livre de la tenancière et éviter par là une source d'ennuis. Le docteur Teutsch parle du carnet d'épargne (1) dont sont pourvues les filles des tolérances de Saint-Pétersbourg et qui ont été institués avec plein succès dans cette ville depuis 1898; sur ce carnet, la tenancière inscrira les 25 0/0 du gain net de la fille.

Il serait désirable de voir bannir à tout jamais les anciens signes extérieurs distinctifs : les volets clos, les fenêtres à rideaux, les numéros énormes, etc., devenus du reste inutiles par la publication de diverses brochures qui, à l'instar de l'annuaire Reirum, édité par Murier, donnent les adresses de ces maisons.

(1) Morale de l'instinct sexuel, p. 28.

Enfin l'administration devrait instituer un service pour la surveillance morale des maisons ; intervenir dans les débats entre tenancières et filles, procéder au besoin à des enquêtes toutes et quantes fois nécessaires.

Bref, la maison de tolérance moderne ne doit plus être le sanctuaire sinistre, digne objet des aménités de toutes sortes, elle doit au contraire constituer un édifice discret aussi bien par ses apparences que par la tenue, le langage et les mœurs de ses habitantes, qui peuvent être hospitalières sans trivialité et sans obscénité, car le visiteur ne vient pas toujours leur demander les grossiers propos, mais parfois l'illusion de quelque sympathie.

CONCLUSIONS

Les différentes considérations que nous venons de développer dans cette étude sur la maison de tolérance, en invoquant le plus possible l'autorité de statistiques ou autres documents variés des auteurs les plus compétents dans la question de la prostitution, nous permettent d'exposer les conclusions suivantes :

I. — Les maisons publiques de prostitution, existant de toute antiquité, ont toujours été fort nombreuses en France et leur prétendue disparition graduelle depuis près d'un siècle est due à l'augmentation progressive concomitante d'autres établissements comme les brasseries de femmes, qui peuvent librement se comporter en véritables lupanars, sans être astreints aux mêmes obligations et à la même surveillance.

II. — En ce qui concerne l'état hygiénique des filles de maisons, les statistiques montrent que, depuis l'époque des premières recherches faites à ce sujet, ayant pour auteur le célèbre médecin Parent-Ducha-

TELET, il a toujours été s'améliorant ; actuellement, il est des plus satisfaisants, à Paris en particulier.

III. — Outre leur rôle prophylactique vis-à-vis des maladies vénériennes, les maisons de tolérance dans les grandes villes, dans les ports, dans les cités contenant des troupes et autres agglomérations, ont l'avantage de centraliser la débauche en leurs retraites ; elles agissent d'une façon discrète au sein de la population et contribuent à la moralisation de la voie publique.

Aussi nous pensons sincèrement que leur suppression, qui serait l'imitation d'exemples funestes à l'étranger, ne saurait qu'être fertile en graves inconvénients de toute nature ; qu'il faut au contraire chercher à les multiplier au détriment de la prostitution des isolées et des insoumises et surtout chercher à les améliorer, à les rendre, en un mot, plus propices à contribuer à la santé publique.

Les amendements que nous formulons à ce sujet sont :

1° L'institution de visites bi-hebdomadaires des pensionnaires.

2° L'obligation de soumettre les clients à un examen discret fait par la tenancière ou la sous-maîtresse, obligation qui bientôt, grâce à l'éducation plus vulgarisée des gens de toutes conditions, sera acceptée sans trop de difficultés par ceux qui auront banni tout préjugé à cet égard.

3° Augmentation du matériel hygiénique pour favoriser la propreté corporelle et contribuer, dans une certaine mesure, à éviter les contagions.

Dans cet ordre d'idées, on pourrait également préconiser l'emploi de lotions antiseptiques de composition variable.

4° Suppression de la vente d'alcool ou de tabac.

D'autres mesures d'ordre moral ne manqueraient pas non plus de contribuer à rendre les maisons publiques moins méprisables : ainsi l'inspection policière, plus fréquente et plus stricte, éviterait l'enrôlement de filles mineures, et limiterait certaines exactions des dames de maisons vis-à-vis de leurs pensionnaires.

Personnellement, nous ne désespérons pas de voir quelques-unes de ces améliorations être adoptées peu à peu et peut-être que, dans un avenir prochain, la maison publique, devenue « le palladium de la santé publique », aura perdu ses attributs barbares qui la signalent à l'opprobre de la multitude des sceptiques, ou des ignorants, et que ses avantages reconnus feront cesser jusqu'aux termes de mépris et d'abjection que suscite encore son aspect cynique.

Vu : *Le Doyen*,
DEBOVE.

Vu : *Le Président de Thèse*,
BROUARDEL.

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
LIARD.

BIBLIOGRAPHIE

Acton (Dr William). — De la prostitution considérée au point de vue de l'hygiène publique. Traduit par Alph. Guérard. *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale.* 1851. t. XLVI, p. 39.

Augagneur (Pr). — Renseignements sur la prostitution à Lyon dans l'appendice de La prostitution de Reuss, p. 418. Paris, 1889.

Baré (Dr). — Prostitution dans la ville de Nantes dans l'appendice de La prostitution à Paris de Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 481.

Barthélemy (Dr). — Exposé des mesures en vigueur en France et d'un projet de réorganisation de la surveillance de la prostitution. Communication faite au Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie tenu à Paris en août 1889, p. 787 des comptes-rendus publiés par le Dr Henri Feulard. Paris, 1890.

Bécourt (Dr). — La prostitution à Lille, dans l'appendice de La prostitution de Reuss, pp. 412 et suiv. Paris, 1889.

Behrend (Dr Fr.-J.).— Notice sur la prostitution à Berlin, dans l'appendice de La prostitution à Paris de Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 669.

Bertherand (Dr A.). — La prostitution en Algérie dans

l'appendice de Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 536.

Bourges (Dr H.). — Etude des différentes mesures mises en pratique pour assurer la prophylaxie de la syphilis. *Rapport au Xe Congrès international d'hygiène et de démographie.* Paris, août 1900.

Butte (Dr L.). — Influence des expositions universelles sur l'état sanitaire des prostituées à Paris. *Annales de thérap. dermat. et syphiligr.*, 1901, n° 4.— Prostitution et syphilis. Paris, 1890. — De la prophylaxie de la syphilis par la surveillance médicale des prostituées. Action du Dispensaire de salubrité de la ville de Paris pendant les 30 dernières années. Communication faite au Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie tenu à Paris en août 1889 (Séance du 10 au soir), p. 806 des comptes rendus publiés par le Dr Henri Feulard, secrétaire. Paris, 1890.— Etat sanitaire au point de vue de la syphilis des filles soumises isolées à Paris depuis 1872 jusqu'en 1902. *Annales de thérap. dermatol. et syphiligr.* 20 décembre 1903, t. III, n° 24.—Etat sanitaire au point de vue de la syphilis des filles soumises dans les maisons de tolérance à Paris, depuis 1872 jusqu'en 1902 inclus. *Annales de thérap. dermatolog. et syphiligr.*, mai 1903.

Cabanès (Dr). — La traite des blanches légale de Solon à Louis XV, chap. II, p. 33 du volume : les Indiscrétions de l'histoire. Paris, 1903.

Carlier. — La prostitution à Paris de 1855 à 1870. *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale*, t. XXXVI.
Les deux prostitutions. Paris, 1877.

Commenge (Dr). — Recherches sur les maladies vénériennes dans leurs rapports avec la prostitution clandestine et la prostitution réglementée à Paris, de 1878 à 1887.

Progrès médical du 2 janv. 1890.— La prostitution clandestine à Paris.

Corlieu (Dr A.). — La prostitution à Paris. Paris, 1881.

Davila (Dr Charles). — De la prophylaxie de la syphilis. Thèse de Paris, 1853.

Deck (Dr Louis). — Syphilis et réglementation de la prostitution en Angleterre et aux Indes. Thèse de Paris, 1898.

Dubois Havenith (Dr). — La conférence internationale de Bruxelles pour la prophylaxie de la syphilis et des maladies vénériennes.

Duchateau (Dr). — La prostitution à Brest, dans l'appendice de la Prostitution de Reuss, p. 406. Paris, 1889.

Dupouy (Dr Ed.). — La prostitution dans l'antiquité dans ses rapports avec les maladies vénériennes. 4e édit. Paris, 1898.

Feulard (Dr Henri). — Comptes-rendus du Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie, tenu à Paris le 5 août 1889. Paris, 1890.

Fiaux (Dr Louis). — Les maisons de tolérance, leur fermeture. Paris, 1892. — La prostitution cloîtrée. Les maisons de femmes autorisées par la police devant la médecine publique. Etude de biologie sociale. Paris, 1900.

Fleury (Dr L.).— Service des prostituées sous le point de vue de l'hygiène publique. Thèse de Paris, 1839.

Fournier (Prof. Alfr.). — Danger social de la syphilis. Rapport à la C. I. B., 1899. — Rapport à la Société de prophylaxie sanitaire et morale (1re quest.). *Bull. de la Société*, n° 2 du 10 juin 1901. — De l'abolitionnisme. Conférence à l'hôpital Saint-Louis. *Bull. médical* des 13 et 20 août 1902. — Rapport à l'Académie de médecine

sur la prophylaxie de la syphilis (séance du 14 juin 1887). *Bull. de l'Académie*, t. XVII.

Frégier (H.-A.). — Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures. Paris, 1840.

Good (Dr Paul). — Hygiène et morale. Etude dédiée aux jeunes gens. Vals-les-Bains (Ardèche), 1902.

Guyot (Yves). — La prostitution. Paris, 1882.

Janssens (Dr). — Prophylaxie des maladies vénériennes. Discussions à l'Académie royale de médecine de Belgique. *Bull. de l'Académie*, 1881, 4e série, t. I.

Jeannel (Dr J.). — De la prostitution dans les grandes villes au dix-neuvième siècle et de l'extinction des maladies vénériennes. Paris, 1868.

Lassar (Prof., de Berlin). 4e rapport préliminaire à la C.I.B. 1899.

Lecour (C.-J.). — La prostitution à Paris et à Londres, 1789-1870. Paris, 1870.

Le Pileur (Dr). — A propos du projet de M. Béranger, sénateur, visant le raccolage sur la voie publique. *Journal de méd. de Paris* des 5 et 12 mai et 2 juin 1895. — Rapport sur la 3e question à la C. I. B. 1899. — De l'hospitalisation des prostituées vénériennes. *Journal de méd. de Paris*, 3 février 1889, t. XVI, no 5, p. 65.

Macé (G.). — Gibier de Saint-Lazare. Paris, 1888.

Mauriac (Dr Ch.). — De la rareté actuelle du chancre simple. Leçon recueillie par Hugonneau, interne du service à l'hôpital du Midi. *Gazette des hôpitaux*, 1875. — Leçons sur les maladies vénériennes, Paris, 1883. — De la contagion des maladies vénériennes dans la ville de Paris depuis la fin de 1875 jusqu'au commencement de 1881. *Annales d'hyg. et de méd. lég.*, 1882, 3e série, t. VIII, p. 133.

Miot (Dr). — Prophylaxie des maladies vénériennes. *Bulletin de l'Acad. royale de médecine de Belgique*. 1887, 4e série, t. Ier.

Mireur (Dr H.). — La Prostitution à Marseille. 1882, Paris, Dentu, édit. Et Marseille, Librairie Marseillaise, 31, rue Paradis.

Moeller (Dr). — Prophylaxie des maladies vénériennes. Discussions à l'Académie royale de médecine de Belgique. *Bulletin de l'Académie*. 1887, 4e série, t. Ier.

Moléon (V. de). — Rapports généraux sur les travaux du Conseil de salubrité de la ville de Paris et du département de la Seine. Paris, 1843.

Monod (Henri). — Art. Prostitution, dans l'Encyclopédie d'hygiène et de médecine publiques, t. VII, fasc. XLI, pp. 512 et suiv. Paris, 1887.

Mougeot (Dr). — Rapport sur la 3e question du Congrès médical international de 1867 pour la prophylaxie des maladies vénériennes, t. VII, 1re série.

Ozenne (Dr). — Enquête sur la prostitution et les maladies vénériennes en France. Bruxelles, 1899.

Parent-Duchatelet (Dr A.-J.-B.). — La prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration. 3e édition, complétée par des documents nouveaux et des notes, par A. Trébuchet et Poirat-Duval. Paris, 1857.

Patoir (Dr). — La prostitution à Lille. *Echo médical du Nord*, nos des 10 août et 7 septembre 1902.

Potton (Dr A.). — De la prostitution et de la syphilis dans les grandes villes, dans la ville de Lyon en particulier. 1842, Paris. — Histoire statistique et médicale de la prostitution dans la ville de Lyon, dans l'appendice de la 3e édition de Parent-Duchatelet, t. II, p. 436.

Raoult (Dr Fernand). — Prophylaxie de la syphilis. Thèse de Paris, 1902.

Ratier (Dr). — Mémoire en réponse à cette question : Quelles sont les mesures de police les plus propres à arrêter la propagation des maladies vénériennes ? *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.*, 1836, 1re série, t. XVI, p. 262.

Regnault (Dr Félix). — De l'évolution de la prostitution et plus spécialement de la maison de tolérance. *France médicale*, no 37, du 9 septembre 1892.

Reuss (Dr L.). — La prostitution au point de vue de l'hygiène et de l'administration en France et à l'étranger. Paris, 1889.

Richard (Emile). — La prostitution à Paris. Paris, 1890.

Ricord (Prof.). — Leçons sur le chancre, rédigées par Alfr. Fournier, interne à l'hôpital du Midi. 2e édit. Paris, 1860. — Traité des maladies vénériennes.

Robert (Dr Melchior). — Coup d'œil sur la prostitution à Marseille, dans l'appendice de Parent-Duchatelet, 3e éd., t. II, p. 462.

Rochard (Dr J.). — De la prostitution à Brest, dans l'appendice de la 3e édit. de Parent-Duchatelet, t. II, p. 417.

Sabatier. — Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche. Paris, 1828.

Sandouville (Dr). — Des mesures administratives à prendre dans le but d'empêcher la propagation des maladies vénériennes. *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.* 1851, t. XLVI, p. 72.

Sperck (Dr). — Recherches statistiques sur la syphilis dans la population féminine de Saint-Pétersbourg. Traduit du russe par Poray Koschitz et Ch. Schwartz. *Annales d'hyg. publ. et de méd. légale*, 1875, t. XLIV.

Strohl (Dr E.). — Coup d'œil sur la prostitution à Stras-

bourg, dans l'appendice de Parent-Duchatelet, 3e édit., t. II, p. 489.

Teutsch (Dr Robert). — Morale de l'instinct sexuel. Prophylaxie vénérienne par les maisons de tolérance réformées. Paris, 1902.

Tomasolli. — Prostitution et maladies vénériennes en Italie. Traduit par le Dr Le Pileur. *Journal des maladies cutanées et syphilitiques.* 1900, 5e série. t. XII.

Venot (Dr J.). — Coup d'œil sur la prostitution à Bordeaux, dans l'appendice de la 3e édit. de Parent-Duchatelet, t. II, p. 395.

Vigneron (Dr Victor). — De la prostitution clandestine à Nancy. Thèse de Nancy, juillet 1901.

Wolff (Prof., de Strasbourg). — Rapport sur la 3e question de la C. I. B., 1899.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS..... 9

I. — **Introduction**..... 15

II. — **Historique**..... 23

III. — **Rôle sanitaire des maisons de tolérance de 1812 à 1899**..... 48

IV. — **La question des maisons de tolérance à la Conférence internationale de Bruxelles, 1899**..... 86

V. — **État sanitaire actuel des filles de maisons.** 102

VI. — **Utilité sociale des maisons de prostitution.** 119

CONCLUSIONS..... 127

BIBLIOGRAPHIE..... 130

Poitiers. — Impr. BLAIS et ROY, 7, rue Victor-Hugo, 7.

223